

Rapport financier

<u>12</u>	Rapport de situation
<u>12</u>	Modèle d'entreprise réglementaire
<u>14</u>	Marche des affaires
<u>15</u>	Évaluation des risques
<u>17</u>	Perspectives
<u>18</u>	Comptes annuels Swiss GAAP RPC
<u>18</u>	Compte de résultat
<u>19</u>	Bilan
<u>20</u>	Tableau des flux de trésorerie
<u>21</u>	Évolution des fonds propres
<u>22</u>	Annexe
<u>45</u>	Rapport de l'auditeur
<u>52</u>	Comptes annuels statutaires
<u>52</u>	Compte de résultat
<u>53</u>	Bilan
<u>54</u>	Tableau des flux de trésorerie
<u>55</u>	Annexe
<u>64</u>	Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
<u>65</u>	Rapport de l'organe de révision

Rapport de situation

Le présent rapport de situation satisfait aux exigences énoncées à l'art. 961c CO relatives aux comptes annuels statutaires, mais aussi aux prescriptions sur le «rapport annuel» concernant les comptes annuels conformément aux dispositions Swiss GAAP RPC (Swiss GAAP RPC Cadre conceptuel, chiffres 7 et 34).

Modèle d'entreprise réglementaire

Contexte légal et réglementaire

Pour simplifier, la chaîne de valeur ajoutée de l'économie électrique se compose des maillons suivants: production, transport, distribution et consommation. Swissgrid, propriétaire et exploitante du réseau suisse à très haute tension, est responsable du transport de l'électricité.

En raison des lourds investissements nécessaires à la construction du réseau de transport, des économies d'échelle croissantes (effet de la baisse des coûts marginaux) et du niveau élevé des coûts irréversibles, le transport d'électricité constitue un monopole naturel. Le législateur en a fait un monopole de droit en adoptant la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI).

La Commission fédérale de l'électricité (EiCom) contrôle l'application de la LApEI et de l'OApEI. L'EiCom est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Si nécessaire, elle peut prendre des décisions auxquelles il est permis de s'opposer par voie juridique auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral.

Étant donné que la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse relève de l'intérêt du grand public, qu'une législation correspondante a été mise en place et que l'application de ces lois est surveillée par l'autorité de régulation, Swissgrid évolue dans un contexte très réglementé.

Activité commerciale

En tant que société nationale pour l'exploitation du réseau, Swissgrid est tenue d'assurer une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport ainsi que son entretien écologiquement viable et efficace. La société a pour autres missions principales de rénover le réseau à très haute tension et de l'étendre en fonction des besoins.

Par ailleurs, Swissgrid fournit d'autres services dans le cadre du réseau interconnecté européen et suisse, par exemple la gestion des groupes-bilan et des congestions ou les prestations de services système (PSS). Ce faisant, Swissgrid défend les intérêts de la Suisse et apporte une contribution essentielle à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse.

Réglementation «Cost Plus»

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'autorité de régulation approuve leur imputation dans les tarifs. L'EiCom contrôle a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Sont qualifiés de coûts imputables les coûts d'exploitation et de capital d'un réseau sûr, performant et efficient. Les coûts imputables incluent également un bénéfice d'exploitation approprié. Pour ces raisons, cette réglementation est appelée «Cost Plus», où «Cost» renvoie au principe de couverture des coûts, et «Plus» au bénéfice d'exploitation.

Coûts d'exploitation et de capital imputables

Les coûts d'exploitation imputables comprennent les prestations directement liées à l'exploitation. Citons, par exemple, les coûts d'entretien du réseau, les dépenses nécessaires à la fourniture de prestations de services système, les charges de personnel, les coûts du matériel ainsi que des prestations de tiers et les impôts directs.

Les coûts de capital imputables sont constitués des amortissements et des intérêts calculés. Le montant des intérêts calculés dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau (BNV) et du taux d'intérêt théorique à appliquer (WACC).

La BNV se compose notamment des installations du réseau de transport (y compris les installations en construction), des immobilisations incorporelles ainsi que de l'actif circulant net déterminé sur une base mensuelle et des différences de couverture cumulées.

Différences de couverture

Les recettes tarifaires nécessaires sont calculées au préalable par Swissgrid à partir de coûts budgétés (coûts d'exploitation et de capital). Les différences de prix et de quantités entre la situation «effective» d'une année et le «plan» pour la même année génèrent régulièrement des divergences entre les coûts réels et les produits réels d'une année. On parle alors de différences de couverture. Elles doivent être résorbées lors des exercices suivants.

Si les charges réelles sont supérieures aux recettes tarifaires du même exercice, il y a déficit. Ce déficit peut être comblé lors des exercices suivants par une hausse des tarifs. En revanche, si les recettes tarifaires sont supérieures aux charges réelles du même exercice, il y a excédent, lequel doit être résorbé lors des exercices suivants par une baisse des tarifs.

Le taux WACC s'applique également aux différences de couverture, qui sont incluses dans les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation. Celles-ci influent sur le montant des coûts de capital. Les déficits augmentent les coûts de capital, tandis que les excédents les réduisent.

Réglementation des bénéfices

L'EBI (résultat avant intérêts) de l'activité réglementée de Swissgrid correspond aux valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) multipliées par le coût moyen pondéré du capital (WACC). L'activité non réglementée de Swissgrid peut générer des bénéfices supplémentaires.

Une partie de l'EBI est ensuite utilisée pour indemniser les bailleurs de fonds de Swissgrid au moyen de deux instruments: la rémunération des capitaux empruntés et le rendement des fonds propres (dividende et/ou thésaurisation des bénéficiaires). Ainsi, il résulte de la réglementation «Cost Plus» un rendement égal au coût moyen pondéré du capital (WACC).

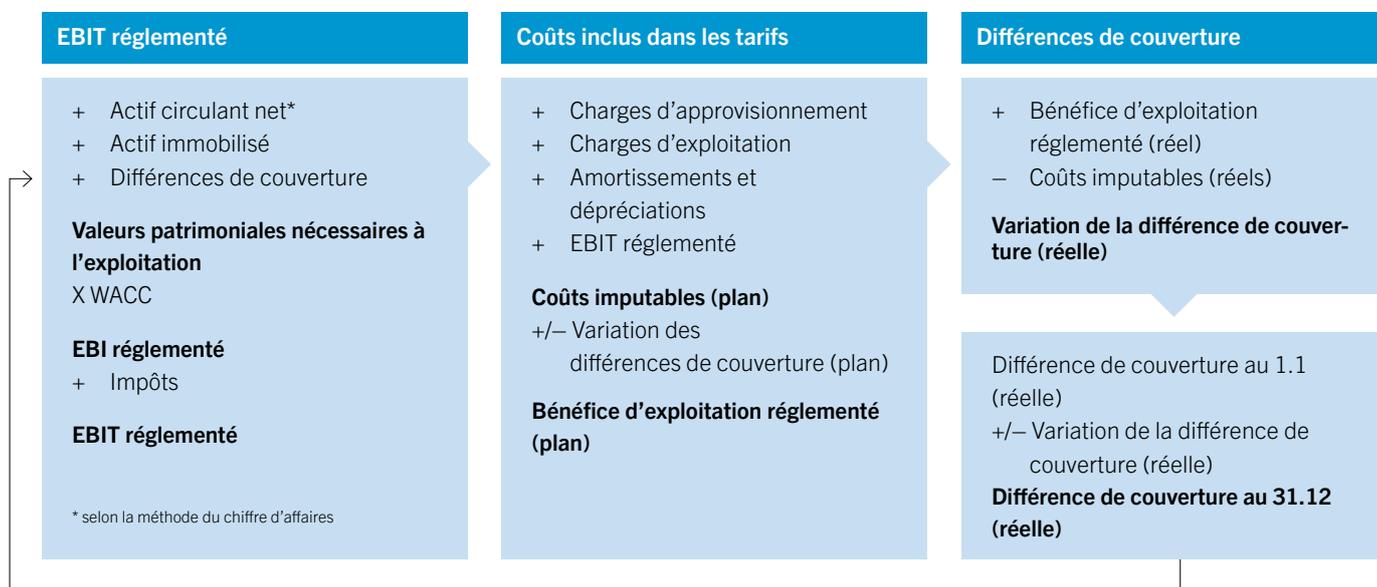
Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le WACC est un taux d'intérêt théorique fixé chaque année en adéquation avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Il est appliqué au même titre à tous les gestionnaires de réseau.

Le WACC est calculé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) selon une méthode précise en tenant compte des bonnes pratiques actuelles. Cette méthode a été spécialement mise au point pour la réglementation spécifique des gestionnaires du réseau électrique afin de garantir la sécurité de leurs investissements. En ce qui concerne la structure de financement, le calcul du WACC repose sur une part de fonds propres de 40% et une part de capitaux empruntés de 60%. Des limites de tolérance spécifiques sont appliquées aux différents paramètres des coûts de capital.

Puisque le WACC représente un taux d'intérêt théorique pour tout le secteur, les coûts de capital effectifs de Swissgrid ne sont pas inclus dans le calcul des tarifs. Inversement, Swissgrid est tenue de répartir les intérêts théoriques perçus dans les tarifs entre les détenteurs des fonds propres et les bailleurs des fonds empruntés.

Illustration du modèle d'entreprise réglementaire



Marche des affaires

(valeurs conformes aux Swiss GAAP RPC)

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 294,1 millions, sont nettement inférieures à celles de l'exercice précédent (CHF 767,3 millions), qui incluaient l'indemnisation de CHF 417,4 millions résultant de la mise en œuvre de la décision de l'EICoM du 20 octobre 2016 concernant la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport. Même corrigées de cette valeur, les charges d'approvisionnement ont diminué par rapport à l'exercice précédent.

Dans le segment Utilisation du réseau, en 2017, les indemnités ultérieures pour les coûts d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport ont été inférieures de CHF 52,2 millions par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'approvisionnement dans le segment Prestations de services système générales ont également baissé par rapport à 2016. La baisse de CHF 30,2 millions pendant l'exercice sous revue résulte d'une diminution des coûts de mise en réserve de la puissance de réglage par rapport à l'exercice précédent.

En revanche, les charges d'approvisionnement attribuables aux prestations de services système individuelles (Pertes de transport et Énergie réactive) ont augmenté de CHF 41 millions par rapport à l'exercice précédent. Outre l'augmentation de la quantité d'énergie de pertes de transport acquise par rapport à 2016, la nette hausse des prix de l'énergie durant l'exercice 2017 a principalement pesé sur les charges d'approvisionnement.

Charges d'exploitation et amortissements

Les charges d'exploitation, qui totalisent CHF 199,8 millions, se situent presque CHF 10 millions au-dessous de l'exercice précédent (CHF 209,2 millions).

La baisse des coûts d'exploitation s'explique par la réduction du poste Matériel et prestations de tiers de CHF 13,4 millions par rapport à 2016. On enregistre notamment une baisse des coûts engagés pour les conduites des installations de réseau (CHF -5,3 millions), les prestations de projet, de conseil et les prestations en nature (CHF -9,1 millions) par rapport à l'exercice précédent. Alors que la mise en service du nouveau système de conduite du réseau fin 2017 a d'ores et déjà permis d'automatiser la commande de la moitié des postes de couplage et de remplacer ainsi des contrats pour les conduites des installations de réseau, la baisse des coûts des activités de projet et, de manière générale, de la demande de prestations de tiers a entraîné une diminution des prestations de matériel et de tiers par rapport à l'exercice précédent.

Comparé à l'exercice précédent, les charges de personnel n'ont que légèrement augmenté à CHF 1,6 million. La moyenne annuelle des postes à temps plein s'établit à 453,7 (exercice précédent: 448,3 FTE) pour le règlement des activités centrales, et 40,0 (exercice précédent: 33,8 FTE) pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne). Par conséquent, Swissgrid employait en moyenne 493,7 salariés à temps plein en 2017 (exercice précédent: 482,1 FTE).

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de CHF 2,4 millions par rapport à l'exercice précédent en raison de rentes de droit de superficie plus élevées. Dans sa décision du 20 octobre 2016 concernant la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport, l'EICoM a également fixé des valeurs plus élevées pour les rentes de droit de superficie à indemniser de manière récurrente. L'exercice précédent, l'indemnisation des rentes de droit de superficie plus élevées pour les années 2013–2016 était incluse dans l'indemnité découlant de la mise en œuvre de la décision de l'EICoM et figurait ainsi au poste Charges d'approvisionnement.

Les amortissements sur immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles s'élèvent à CHF 143,2 millions pour l'exercice sous revue et ont donc augmenté de CHF 11,5 millions par rapport à l'exercice précédent. Tandis que les amortissements sur immobilisations corporelles n'ont que légèrement augmenté de CHF 113,6 millions à CHF 116,1 millions, les amortissements sur immobilisations incorporelles enregistrent une forte hausse de CHF 9 millions, qui s'explique par la mise en service de projets importants en valeur (le système de conduite du réseau entre autres), dont les amortissements sont réalisés pour la première fois en 2017.

Chiffre d'affaires et différences de couverture

Le chiffre d'affaires net dans le segment Utilisation du réseau enregistre une nette baisse d'environ CHF 290 millions par rapport à l'exercice précédent. Comparé à la période précédant la période sous revue, Swissgrid a enregistré moins de recettes issues de la vente aux enchères des capacités de congestion aux frontières nationales. Pendant l'exercice sous revue, Swissgrid a utilisé des revenus de ventes aux enchères de 2017 déjà réalisés et des revenus de ventes aux enchères 2016 qui n'ont encore pas été utilisés au cours de l'exercice précédent, soit un montant de CHF 136 millions, pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. En revanche, en 2016, les revenus de ventes aux enchères des années 2013–2016 s'élevaient à CHF 433,8 millions.

En raison de la diminution des recettes tarifaires, les chiffres d'affaires nets ont baissé dans les segments Prestations de services système générales (CHF -14,7 millions) et Pertes de transport (CHF -11,1 millions) par rapport à l'exercice précédent. Ce n'est pas le cas du segment Énergie réactive, qui voit son chiffre d'affaires net augmenter de CHF 26,7 millions. Cette augmentation

s'explique par l'affectation plus importante issue des recettes de tarif PSS générales par rapport à l'exercice précédent, soit CHF 26,2 millions.

Le chiffre d'affaires net a globalement baissé de CHF 1250,8 millions à CHF 948,2 millions par rapport à l'exercice précédent, principalement à cause du fort recul des revenus nets dans le segment Utilisation du réseau.

Les différences de couverture nettes (déficits cumulés moins excédents cumulés) ont pu être réduites de CHF 220,6 millions au cours de l'exercice sous revue.

Malgré le net recul du chiffre d'affaires net, dans le segment Utilisation du réseau, les déficits ont été réduits de CHF 201,9 millions.

Comme au cours de l'exercice précédent, le segment Prestations de services système générales enregistre un excédent, ce dernier ayant de nouveau augmenté de CHF 41 millions dans ce segment.

Dans l'exercice sous revue, le segment Pertes de transport a entièrement absorbé son excédent enregistré fin 2016 en raison de la forte hausse des charges d'approvisionnement. Au 31 décembre 2017, il affiche un déficit de CHF 29,9 millions.

Le segment Énergie réactive a réduit ses déficits de CHF 26,4 millions suite à l'augmentation des revenus nets.

EBIT, résultat financier et résultat de l'entreprise

Aux termes de la loi, l'EBIT de Swissgrid correspond au montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) multiplié par le coût moyen pondéré du capital (WACC) et augmenté des impôts.

La réduction du WACC de 4,70 à 3,83% décidée pour 2017 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a un impact négatif sur l'EBIT et le résultat de l'entreprise. À CHF 124,9 millions, l'EBIT de l'exercice sous revue est en nette baisse de CHF 33,1 millions par rapport à l'EBIT de l'exercice précédent (CHF 158 millions). Le résultat de l'entreprise passe de CHF 91,9 millions à CHF 65,3 millions, soit une baisse de CHF 26,6 millions.

Bilan et tableau des flux de trésorerie

Le total du bilan (hors postes du bilan détenus à titre fiduciaire) est en baisse sur un an (CHF -405,0 millions) et s'établit à CHF 3,094 milliards. La baisse du bilan provient en majorité de la mise à disposition des liquidités fin 2016 pour le règlement au 3 janvier 2017 de l'indemnisation pour un montant de CHF 417,4 millions résultant de la mise en œuvre de la décision rendue par l'EiCom le 20 octobre 2016.

Comme durant les exercices précédents, la dotation en fonds propres absolue a été relevée par le résultat de l'entreprise. Le ratio de fonds propres corrigé des postes détenus à titre fiduciaire, inclusion faite des différences de couverture nettes, se situait à 35,5% au 31 décembre 2017 (contre 29,8% au 31 décembre 2016).

Le règlement de l'indemnisation de CHF 417,4 millions résultant de la mise en œuvre de la décision de l'EiCom évoquée précédemment a eu un effet négatif sur les flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation à hauteur de CHF 13,9 millions. Les flux de trésorerie résultant des activités d'investissement s'établissent à CHF 200,3 millions, soit légèrement en dessous du niveau de l'exercice précédent (CHF 212,1 millions). Dans l'exercice sous revue, aucune dette financière n'était à rembourser (contre CHF 40,8 millions l'exercice précédent), ce qui explique la diminution des flux de trésorerie résultant des activités de financement.

Évaluation des risques

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. La gestion des risques porte sur toute l'organisation. Elle est dérivée des normes établies ISO 31000 et COSO ERM.

La gestion des risques de Swissgrid satisfait à ses propres exigences en matière de gouvernement d'entreprise et à celles de la législation suisse.

Objectifs

La gestion des risques aide les cadres dirigeants à tous les niveaux à gérer consciemment les risques, à établir des rapports pertinents et transparents et à piloter et documenter un système de gestion des risques. Swissgrid s'attache à gérer sciemment les risques à tous les niveaux de l'entreprise.

Organisation

Le Conseil d'administration a défini les exigences de gouvernance dans le domaine de la gestion des risques et délégué leur mise en œuvre au CEO de Swissgrid. Elles sont mises en œuvre dans l'unité Gestion des risques, qui gère le processus de gestion des risques et dirige une équipe de spécialistes dans toutes les unités opérationnelles de Swissgrid.

Processus

L'évaluation des risques a lieu deux fois par an. Les risques principaux sont identifiés et évalués dans le cadre d'un processus échelonné qui comprend la définition des valeurs cibles/seuils et des stratégies de gestion des risques.

Les risques, mais aussi l'efficacité et le degré de mise en œuvre des mesures prises, sont surveillés dans le cadre de mises à jour régulières des risques. La Direction et le Conseil d'administration reçoivent les résultats des évaluations et des mises à jour des risques sous forme d'un rapport standardisé.

Situation de risque

Le profil de risque n'a pas sensiblement changé par rapport à l'exercice précédent. Les risques proviennent de l'environnement politique et réglementaire national mais aussi international, du contexte économique dans le secteur et des évolutions du marché européen.

La numérisation augmente les risques dans les secteurs de la sécurité de l'approvisionnement, de la commande du réseau et de la gestion du réseau.

Les principaux facteurs de risque sont les suivants:

Contexte européen et réglementaire

Le rôle de Swissgrid reste complexe, tant au niveau national qu'international. Des tendances à la centralisation en Europe et une limitation de l'accès à des organes importants restreignent la marge de manœuvre.

À défaut d'accord sur l'électricité entre l'UE et la Suisse, le système électrique suisse est de plus en plus écarté des processus européens, mettant à moyen terme en péril la stabilité du système et la capacité d'importation. Sans accord sur l'électricité, il restera encore difficile d'imposer les intérêts de la Suisse.

Exécution du «Réseau stratégique 2025»

La Stratégie énergétique 2050 adoptée par la population et la stratégie Réseaux électriques adoptée par le Parlement ont un effet positif sur la mise en œuvre du «Réseau stratégique 2025». En adoptant le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique, les délais de la procédure de plans sectoriels et de la procédure d'approbation des plans sont réduits chacun à deux ans maximum.

La possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral se restreint désormais à des questions juridiques fondamentales. Néanmoins, des travaux importants dans le cadre du «Réseau stratégique 2025» restent marqués par des procédures très lentes et par de nombreux recours, ce qui complique l'élimination de congestions du réseau en raison des grandes incertitudes en termes de planification qui sont toujours présentes.

Sécurité de l'approvisionnement

Swissgrid est tributaire d'infrastructures techniques pour son activité, notamment des réseaux énergétiques et de communication ainsi que des systèmes informatiques qui lui permettent de commander et de régler le réseau de transport et d'assurer la sécurité de l'approvisionnement. Une panne d'alimentation à grande échelle provoque d'énormes dommages économiques.

La défaillance de fonctions de commande importantes, ou bien des données indisponibles ou falsifiées peuvent nuire sensiblement à la gestion du réseau, provoquant dans le pire des cas des pannes d'alimentation. Des événements naturels, des erreurs humaines, des pannes matérielles et logicielles, de même que des actes criminels, comme les cybercrimes, sont susceptibles d'occasionner des interruptions sur le réseau de transport.

En outre, un comportement spéculatif d'acteurs du marché, leur insolvabilité ainsi qu'une réserve de réglage insuffisante peuvent entraîner un déséquilibre critique entre la production et la consommation.

Swissgrid réduit en permanence les risques au moyen de redondances, de plans d'urgence, de sites alternatifs et d'une sélection minutieuse des fournisseurs, et est donc en mesure de fournir les prestations nécessaires.

Sécurité et cyberrisques

L'exploitation et l'entretien de l'infrastructure à très haute tension de Swissgrid recèlent des risques. Des personnes peuvent être gravement blessées en travaillant. Pour minimiser autant que possible ce risque, Swissgrid investit constamment dans la sécurité et la culture du risque et met en œuvre un ensemble complet de mesures techniques et organisationnelles.

Les cyberrisques représentent un défi énorme, en raison de la rapidité de l'évolution technique, de la quantité des possibilités d'attaque et de la mise en réseau croissante des systèmes au-delà de l'entreprise. Pour réduire ce risque, Swissgrid améliore constamment ses processus et systèmes afin d'identifier les cybermenaces de manière précoce et de se défendre.

Risques financiers

De par son activité, Swissgrid est exposée à divers risques financiers. En font partie les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de contrepartie:

Risque de liquidité: la liquidité est garantie en permanence grâce à une planification constante et la surveillance des besoins financiers, la mise en réserve d'une liquidité minimum ainsi qu'à des lignes de crédit bancaire autorisées.

Risque de change: le risque de change est limité au moyen d'une couverture naturelle et par des opérations de change à terme. Cette stratégie de couverture est examinée régulièrement et adaptée en cas de besoin.

Risque de taux d'intérêt: le risque de variation des taux d'intérêt est réduit par l'échelonnement des durées et une combinaison équilibrée d'instruments de financement. Si besoin, des instruments financiers dérivés peuvent également être utilisés pour réduire davantage le risque.

Risque de contrepartie: les contreparties financières font l'objet d'une vérification constante, elles sont surveillées et des limites de tolérance individuelles sont fixées pour ces dernières. Les risques de contrepartie opérationnels sont régulièrement surveillés.

Perspectives

Perspectives stratégiques

Dans les années à venir, Swissgrid restera concentrée sur ses tâches principales, à savoir la sécurité au travail, la sécurité de l'approvisionnement, l'extension du réseau et l'efficacité.

Le premier but étant de garantir la protection des collaborateurs et de l'infrastructure. Des installations correctement entretenues et des systèmes IT fiables sont essentiels, c'est pourquoi Swissgrid investit constamment dans leur exploitation et leur entretien.

La sécurité de l'approvisionnement revêt une importance élémentaire pour l'économie nationale suisse. L'introduction d'un nouveau système de conduite du réseau contribue énormément à la gestion efficace du réseau de transport.

Un autre objectif consiste à mettre en œuvre le «Réseau stratégique 2025» en temps utile. La planification établie au printemps 2015 tient compte de tous les facteurs d'influence à moyen et long terme pour le développement du réseau.

Swissgrid fournit en outre des efforts supplémentaires afin d'augmenter durablement l'efficacité et l'efficacité. Elle poursuit systématiquement la mise en œuvre des mesures d'optimisation des coûts globaux.

À côté de ces tâches principales, Swissgrid a également fixé d'importantes priorités stratégiques pour 2018. L'intégration de la Suisse dans l'Europe est une priorité absolue. Malgré l'absence d'accord sur l'électricité, Swissgrid œuvre pour garantir au mieux l'accès au marché européen en s'engageant dans les principaux comités nationaux et internationaux. Swissgrid renforce également sa coopération avec les gestionnaires de réseau de transport voisins et d'autres partenaires en Europe.

Dans la foulée, Swissgrid adopte la nouvelle stratégie jusqu'en 2022 et commence à mettre en œuvre les nouveaux axes prioritaires formulés.

Le déménagement dans le nouveau siège principal, à Aarau, aura lieu jusqu'en milieu d'année. L'infrastructure et les dispositifs de protection sont en place afin que le changement au début de l'été puisse avoir lieu sans affecter l'exploitation opérationnelle.

Recherche et développement

Swissgrid coopère avec des institutions de recherche nationales et internationales afin de pouvoir continuer à mener à bien ses missions de manière sûre et économique. Le portefeuille de projets est orienté vers les objectifs stratégiques et se compose d'activités internes et de projets qui sont réalisés en collaboration avec des hautes écoles et d'autres partenaires suisses.

Perspectives financières

Investissements dans le réseau

Dans la perspective d'un avenir énergétique durable et des mesures prévues dans le rapport «Réseau stratégique 2025», il faut encore s'attendre à un fort besoin d'investissement de l'ordre

de CHF 150 à 250 millions par an. Bien que la nouvelle ligne 380 kV Chamoson–Chippis ait été approuvée par le Tribunal fédéral en septembre 2017, la planification financière est assortie d'une faible probabilité de réalisation en raison du maintien des restrictions, notamment au niveau des autorisations en ce qui concerne la transformation ou la construction de nouvelles liaisons entre les lignes. En planifiant à moyen terme, il est présumé que les investissements dans le réseau s'élèvent à environ CHF 150 à 200 millions par an.

Coûts d'exploitation

Une nouvelle baisse des coûts d'exploitation est prévue en 2018, rendue possible par des mesures d'efficacité et de consolidation qui restent prioritaires.

EBIT et résultat de l'entreprise

Conformément au modèle d'entreprise réglementaire, l'EBIT dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) et du WACC. Le WACC, affichant 3,83% pour 2018, communiqué par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), reste inchangé par rapport à l'année dernière. Par conséquent, l'EBIT et le résultat de l'entreprise attendus en 2018 devraient se maintenir au niveau de 2017.

En adéquation avec la politique de dividendes approuvée par le Conseil d'administration, les bénéfices dégagés sont thésaurisés proportionnellement au ratio de fonds propres atteint et en fonction de la situation de financement. De cette manière, le ratio de fonds propres peut être accru davantage, et le financement stable de Swissgrid assuré sur le long terme.

Acquisition d'éléments du réseau

La prochaine acquisition d'installations du réseau aura lieu au début de l'année 2018. Il s'agit en l'occurrence d'installations du réseau de transport qui, pour divers motifs juridiques, n'avaient pas pu être acquises jusqu'à maintenant par Swissgrid. À l'instar des acquisitions réalisées jusqu'à aujourd'hui, la valeur de ces installations du réseau acquises sera ajustée pour la première fois à l'automne 2018. Néanmoins, les effets attendus sur le bilan de Swissgrid (hausse de l'actif immobilisé, des fonds propres et des capitaux empruntés) seront probablement très limités.

Suite à la décision de l'ECom du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes pour l'évaluation dans le cadre de la réévaluation 2. Il est difficile d'estimer les conséquences fiscales à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires net	4, 5	948,2	1 250,8
Autre produit d'exploitation	4, 6	19,8	18,2
Variation des différences de couverture	4, 15	-220,6	-16,4
Prestations propres à l'actif		14,6	13,6
Total des produits d'exploitation		762,0	1 266,2
Charges d'approvisionnement	4, 5	294,1	767,3
Marge brute		467,9	498,9
Charges de matériel et prestations de tiers	7	84,5	97,9
Charges de personnel	8	88,2	86,6
Autres charges d'exploitation	9	27,1	24,7
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements		268,1	289,7
Amortissements sur immobilisations corporelles	13	116,1	113,6
Amortissements sur immobilisations incorporelles	13	27,1	18,1
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	4	124,9	158,0
Produits financiers	10	0,4	0,7
Charges financières	11	44,7	44,6
Résultat avant impôts		80,6	114,1
Impôts sur le bénéfice	12	15,3	22,2
Résultat de l'entreprise		65,3	91,9

Résultat par action

CHF	2017	2016
Résultat de l'entreprise	65 336 297	91 913 462
Nombre moyen pondéré dans le temps des actions en circulation	317 917 131	316 724 580
Résultat non dilué par action	0,21	0,29
Effet de dilution résultant de la conversion des prêts convertibles	-0,04	-0,08
Résultat dilué par action	0,17	0,21

L'effet de dilution résulte de la potentielle conversion des prêts convertibles en fonds propres. Avec une conversion potentielle au 1^{er} janvier de l'exercice sous revue, les charges d'intérêts auraient diminué de CHF 33,1 millions (exercice précédent: CHF 32,5 millions). Étant donné que les impôts sont pris en compte dans le modèle d'affaires réglementé de Swissgrid, la conversion aurait induit une augmentation du résultat

de l'entreprise de CHF 33,1 millions (exercice précédent: CHF 32,5 millions). Parallèlement, le nombre moyen d'actions en circulation aurait également augmenté de 267 223 122 unités (exercice précédent: 281 624 053 unités). Il en résulte un effet potentiel de dilution de CHF -0.04 par action (exercice précédent: CHF -0.08).

Bilan

Actif

mio CHF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations corporelles	13	2 247,9	2 196,3
Immobilisations incorporelles	13	174,9	169,2
Immobilisations financières	14	10,9	10,3
Déficits à long terme	15	132,8	331,1
Actif immobilisé		2 566,5	2 706,9
Actifs détenus à titre fiduciaire	16	46,6	34,4
Déficits à court terme	15	138,9	139,0
Stocks		2,1	2,1
Créances résultant de livraisons et de prestations	17	158,2	173,5
Autres créances	18	2,5	5,7
Comptes de régularisation actifs	19	49,5	43,5
Liquidités	20	176,2	428,2
Actif circulant		574,0	826,4
Actif		3 140,5	3 533,3

Passif

mio CHF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Capital-actions		317,9	317,9
Réserves de capitaux		404,0	404,0
Réserves de bénéfice		347,3	303,7
Fonds propres		1 069,2	1 025,6
Engagements financiers à long terme	21	1 570,0	1 712,1
Provisions à long terme	22	32,4	45,6
Excédents à long terme	15	83,0	57,7
Fonds de tiers à long terme		1 685,4	1 815,4
Passifs détenus à titre fiduciaire	16	46,6	34,4
Engagements financiers à court terme	21	142,2	–
Engagements résultant de livraisons et de prestations	23	53,5	495,9
Autres engagements	24	13,4	12,3
Comptes de régularisation passifs	25	125,0	141,3
Provisions à court terme	22	3,3	3,4
Excédents à court terme	15	1,9	5,0
Fonds de tiers à court terme		385,9	692,3
Fonds de tiers		2 071,3	2 507,7
Passif		3 140,5	3 533,3

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2017	2016
Résultat de l'entreprise		65,3	91,9
Charges financières	11	44,7	44,6
Produits financiers	10	-0,4	-0,7
Impôts sur le bénéfice courants	12	26,4	23,3
Amortissements	13	143,2	131,7
Bénéfice/Perte provenant de la vente d'actifs immobilisés		-	-0,2
Variation des réserves de cotisations de l'employeur	14	-	-0,2
Variation des provisions	22	-13,3	-3,7
Variation des stocks		-	0,8
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		15,3	-14,9
Variation des autres créances		3,2	-2,3
Variation des comptes de régularisation actifs		-6,0	6,5
Variation des différences de couverture	4, 15	220,6	16,4
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		-442,4	422,8
Variation des autres engagements à court terme		1,1	-2,8
Variation des comptes de régularisation passifs		-22,4	32,2
Impôts payés		-21,4	-26,8
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		13,9	718,6
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-170,0	-183,0
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		-	-
Investissements nets dans des immobilisations corporelles	13	-170,0	-183,0
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		-	0,2
Investissements bruts dans des immobilisations incorporelles		-30,5	-29,7
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		-	-
Investissements nets dans des immobilisations incorporelles	13	-30,5	-29,7
Investissements dans des immobilisations financières		-0,1	-0,1
Dividendes reçus		0,3	0,5
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-200,3	-212,1
Variation des engagements financiers à court terme		-	-40,8
Variation des engagements financiers à long terme		0,1	-
Intérêts payés		-43,9	-43,9
Dividendes versés		-21,8	-21,5
Flux de trésorerie des activités de financement		-65,6	-106,2
Variation des liquidités		-252,0	400,3
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		428,2	27,9
Liquidités à la fin de l'exercice		176,2	428,2
Variation des liquidités		-252,0	400,3

Évolution des fonds propres

mio CHF	Capital-actions	Réserve générale	Bénéfices non répartis	Total des fonds propres
État au 31.12.2015	313,4	395,0	233,3	941,7
Affectation	–	–	–	–
Versement de dividendes	–	–	–21,5	–21,5
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	4,5	9,0	–	13,5
Résultat de l'entreprise 2016	–	–	91,9	91,9
État au 31.12.2016	317,9	404,0	303,7	1 025,6
Affectation	–	–	–	–
Versement de dividendes ¹	–	–	–21,7	–21,7
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	–	–	–	–
Résultat de l'entreprise 2017	–	–	65,3	65,3
État au 31.12.2017	317,9	404,0	347,3	1 069,2

Le capital-actions se compose de 317 917 131 (exercice précédent: 317 917 131) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

Au 31 décembre 2017, Swissgrid dispose d'un capital-actions conditionnel plafonné à CHF 128 409 932, divisé en 128 409 932 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1 (exercice précédent: CHF 128 409 932, divisé en 128 409 932 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1).

¹ Le versement de dividendes s'élevait à CHF 21,8 millions. Dans le tableau concernant l'évolution des fonds propres, le montant a dû être arrondi à CHF 21,7 millions afin que les valeurs au 31 décembre 2017 concordent avec celles du bilan.

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les comptes annuels 2017 de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Les règles relatives à la présentation des comptes ont été appliquées sans modification par rapport à l'exercice précédent.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

La position Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval.

Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles au plus tôt que six semaines après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Activités visées par la LApEI

Différences de couverture (excédents et déficits) En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire

que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendue dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI figure à l'art. 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et correspond à la rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation du réseau augmentée des impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent donc de l'actif circulant net mensuel et de l'actif immobilisé à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Le WACC fixé par les autorités pour 2017, calculé selon cette méthode, s'élève à 3,83% (exercice précédent: 4,7%).

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'ECom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange qui seront probablement utilisées longtemps et dont l'usage a uniquement lieu en association avec un objet de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Postes de couplage: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation et servitudes: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les actifs financiers.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance est incertain(e), mais peut être estimé(e).

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Sinon ils sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Prévoyance professionnelle

Swissgrid est affiliée à une organisation collective sectorielle (CPE, Caisse Pension Énergie). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante. Les membres de cette institution de prévoyance sont tous les collaborateurs de la société employés pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier suivant leur 17^e anniversaire. Ces derniers bénéficient d'une assurance décès et invalidité. À partir du 1^{er} janvier suivant leur 24^e anniversaire, ils sont également assurés pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif, car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités suite à un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies. Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année issu d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges du personnel dans le compte de résultat.

Transactions avec des proches

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires qui détiennent, seuls ou avec d'autres actionnaires, au moins 20% des droits de vote au sein de Swissgrid sont con-

sidérés comme des proches. Outre la part des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (par exemple représentation dans des comités, possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionnariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent également dans la catégorie des proches, de même que les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches ou dominées par un actionnaire proche. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction font également partie des proches. Les relations entretenues avec les proches, si elles sont effectives et importantes, sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions sont exécutées aux conditions pratiquées sur le marché.

Information sectorielle

L'information sectorielle se base sur les groupes de tarif définis par la LAPeI et est élaborée selon la structure de reporting interne à l'entreprise.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

La délimitation des impôts sur le bénéfice reportés repose sur une appréciation orientée bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur le bénéfice.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LAPeI» dans la note 1, ainsi qu'aux explications données au paragraphe suivant.

3. Procédures juridiques

Décision/Procédure de l'EiCom	Date	31.12.2017*	31.12.2016*
1 Procédure relative aux différences de couverture 2011	05.02.2013	a	a
2 Procédure relative aux différences de couverture 2012	18.06.2013	a	a
3 Procédure relative aux différences de couverture 2013	—	a	a
4 Procédure relative aux différences de couverture 2014	—	a	a
5 Procédure relative aux différences de couverture 2015	—	a	a
6 Procédure relative aux différences de couverture 2016	—	a	a
7 Procédure relative aux différences de couverture 2017	—	a	—

* Ces lettres indiquent l'état des litiges juridiques, précisé dans le tableau ci-après:

- a = Ouverture de la procédure annulée ou en attente
- b = Ouverture de la procédure par l'EiCom
- c = Remise du rapport d'examen et audition juridique dans le cadre de la procédure
- d = Notification de la décision de l'EiCom
- e = Recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF)
- f = Arrêt du Tribunal administratif fédéral
- g = Recours auprès du Tribunal fédéral (TF)
- h = Clôture définitive de la procédure

Le tableau présente des procédures dont l'issue pourrait entraîner une réduction des coûts imputables de Swissgrid. Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

Notes sur les procédures

N°1 Le 5 février 2013, l'ECom a ouvert une procédure pour examiner les différences de couverture pour 2011. La procédure a été suspendue jusqu'à la clôture définitive des procédures tarifaires de 2009 à 2012. Si une réduction des coûts compris dans les différences de couverture devait être décidée, Swissgrid serait contrainte de déposer un recours.

Les coûts d'exploitation et de capital encourus en 2011 dépassent la base de coûts comparable approuvée par l'ECom pour le calcul des tarifs 2010 de CHF 7,2 millions.

N° 2 L'ECom a ouvert le 18 juin 2013 une procédure concernant les différences de couverture pour 2012, avant de la suspendre jusqu'à la clôture définitive des procédures tarifaires de 2009 à 2012 et de la procédure concernant les différences de couverture pour 2011. Si une réduction des coûts compris dans les différences de couverture devait être décidée, Swissgrid serait là encore contrainte de déposer un recours. Les coûts d'exploitation et de capital encourus en 2012 dépassent la base de coûts comparable approuvée par l'ECom pour le calcul des tarifs 2010 de CHF 11,4 millions.

N° 3, 4, 5, 6 et 7 Si l'ECom décidait de réduire les coûts compris dans les différences de couverture dans le cadre des procédures non encore engagées concernant les différences de couverture 2013 à 2017, Swissgrid serait là encore contrainte d'en appeler aux tribunaux.

Les coûts d'exploitation et de capital encourus ces années dépassent respectivement la base de coûts comparable approuvée par l'ECom pour 2010, de CHF 23,7 millions en 2013, de CHF 48,7 millions en 2014, de CHF 30,3 millions en 2015, de CHF 30,2 millions en 2016 et de CHF 15,6 millions en 2017.

En outre, l'ECom avait interdit en 2013 l'imputation de manques à gagner ITC aux détenteurs de contrats LTC dans sa décision concernant l'obligation de supporter les frais liés aux manques à gagner ITC. Swissgrid avait donc contre-passé en 2013 tous les mouvements avec les détenteurs de contrat LTC et a réévalué les créances en souffrance. Swissgrid a inclus les contre-passations et corrections de valeur pour un montant total de CHF 42,7 millions dans les différences de couverture de 2013. Néanmoins, l'ECom n'a pas abordé la question de l'imputation tarifaire dans la décision évoquée. Si l'ECom opte pour la non-imputation, Swissgrid déposera un recours.

Bilan des procédures 1 à 7 Selon Swissgrid, le risque cumulé pour les coûts non imputables s'élève à CHF 209,8 millions au 31 décembre 2017 (CHF 7,2 millions pour 2011, CHF 11,4 millions pour 2012, CHF 66,4 millions pour 2013, CHF 48,7 millions pour 2014, CHF 30,3 millions pour 2015, CHF 30,2 millions pour 2016 et CHF 15,6 millions pour 2017). L'année précédente, le risque cumulé était chiffré à CHF 194,2 millions au 31 décembre 2016.

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées de 2011 à 2017 s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être jugées imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture.

Aucun arrêt ayant force exécutoire ne devrait être rendu avant l'année 2020 dans le cadre des procédures en cours évoquées précédemment. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait au plus tôt sur les comptes annuels 2020. Même en cas de survenance du risque maximal mentionné de CHF 209,8 millions, la situation de Swissgrid en matière de fonds propres ne serait pas compromise en raison de l'augmentation de capital opérée dans le cadre de la reprise du réseau de transport en 2013, 2014, 2015 et 2016, ni même le résultat de l'entreprise obtenu depuis.

4. Rapport sectoriel

Pour le rapport sectoriel, les propres prestations activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

Rapport sectoriel 2017

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	948,2	621,4	240,8	34,0	72,7	-20,7	948,2	-
Autre produit d'exploitation	19,8	0,9	0,1	-	-	-	1,0	18,8
Différences de couverture	-220,6	-201,9	-41,0	48,7	-26,4	-	-220,6	-
Total des produits d'exploitation	747,4	420,4	199,9	82,7	46,3	-20,7	728,6	18,8
Charges d'approvisionnement	-294,1	-15,1	-177,1	-80,4	-42,2	20,7	-294,1	-
Marge brute	453,3	405,3	22,8	2,3	4,1	-	434,5	18,8
Charges d'exploitation	-185,2	-147,9	-17,2	-1,6	-2,1	-	-168,8	-16,4
Amortissements et dépréciations	-143,2	-134,9	-5,7	-0,3	-0,4	-	-141,3	-1,9
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	124,9	122,5	-0,1	0,4	1,6	-	124,4	0,5

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	948,2	621,4	240,8	34,0	72,7	-20,7	948,2	-
Autre produit d'exploitation	19,8	0,9	0,1	-	-	-	1,0	18,8
Charges d'approvisionnement	-294,1	-15,1	-177,1	-80,4	-42,2	20,7	-294,1	-
Charges d'exploitation	-185,2	-147,9	-17,2	-1,6	-2,1	-	-168,8	-16,4
Amortissements et dépréciations	-143,2	-134,9	-5,7	-0,3	-0,4	-	-141,3	-1,9
Rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation (EBIT)	-124,9	-122,5	0,1	-0,4	-1,6	-	-124,4	-0,5
Différences de couverture	220,6	201,9	41,0	-48,7	26,4	-	220,6	-

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Rapport sectoriel 2016

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	1 250,8	910,5	255,5	45,1	46,0	-6,3	1 250,8	-
Autre produit d'exploitation	18,2	1,2	-	-	-	-	1,2	17,0
Différences de couverture	-16,4	8,5	-22,9	-0,3	-1,7	-	-16,4	-
Total des produits d'exploitation	1 252,6	920,2	232,6	44,8	44,3	-6,3	1 235,6	17,0
Charges d'approvisionnement	-767,3	-484,7	-207,3	-42,5	-39,1	6,3	-767,3	-
Marge brute	485,3	435,5	25,3	2,3	5,2	-	468,3	17,0
Charges d'exploitation	-195,6	-157,1	-19,6	-2,1	-2,2	-	-181,0	-14,6
Amortissements et dépréciations	-131,7	-126,2	-3,1	-0,3	-0,3	-	-129,9	-1,8
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	158,0	152,2	2,6	-0,1	2,7	-	157,4	0,6

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	1 250,8	910,5	255,5	45,1	46,0	-6,3	1 250,8	-
Autre produit d'exploitation	18,2	1,2	-	-	-	-	1,2	17,0
Charges d'approvisionnement	-767,3	-484,7	-207,3	-42,5	-39,1	6,3	-767,3	-
Charges d'exploitation	-195,6	-157,1	-19,6	-2,1	-2,2	-	-181,0	-14,6
Amortissements et dépréciations	-131,7	-126,2	-3,1	-0,3	-0,3	-	-129,9	-1,8
Rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation (EBIT)	-158,0	-152,2	-2,6	0,1	-2,7	-	-157,4	-0,6
Différences de couverture	16,4	-8,5	22,9	0,3	1,7	-	16,4	-

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) des activités visées par la LApEI correspond aux coûts de capital sur les biens investis nécessaires à l'exploitation plus les impôts par segment (cf. note 1). Les positions des produits et des charges des quatre segments relatifs aux activités visées par la LApEI sont représentées dans la note 5.

Utilisation du réseau Le segment Utilisation du réseau est financé pour l'essentiel par divers tarifs d'utilisation du réseau. Une partie des compensations pour le réseau de transit international (ITC) est également présentée dans ce segment; l'autre partie est présentée dans le segment Pertes de transport.

Le chiffre d'affaires net dans ce segment est en nette baisse d'environ CHF 290 millions par rapport à l'exercice précédent. Comparé à la période précédant la période sous revue, Swissgrid a enregistré nettement moins de recettes sur la vente aux enchères de capacités limites de congestion aux frontières nationales. Pendant l'exercice sous revue, Swissgrid a utilisé des revenus de ventes aux enchères de 2017 déjà réalisés et des revenus de ventes aux enchères 2016 qui n'ont pas encore été utilisés en 2016, soit un montant de CHF 136 millions, pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. Lors de l'exercice précédent, les revenus de ventes aux enchères des années 2013–2016 s'établissaient à CHF 433,8 millions.

Les charges d'approvisionnement de l'exercice précédent incluent l'indemnité de CHF 417,4 millions résultant de la mise en œuvre de la décision de l'EiCom du 20 octobre 2016 concernant la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport. Corrigées de cette valeur, les charges d'approvisionnement ont baissé en 2017 de CHF 52,2 millions par rapport à 2016, en raison des indemnités ultérieures des coûts d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport qui ont été inférieures au cours de l'exercice sous revue.

Les coûts totaux de ce segment pendant l'exercice sous revue sont légèrement plus élevés que les chiffres d'affaires réalisés, ce qui explique l'augmentation des déficits de CHF 201,9 millions.

Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement

La principale position de charges de ce segment est la mise en réserve de la puissance de réglage, c'est-à-dire la mise en réserve des capacités des centrales pour équilibrer la consommation d'énergie et l'alimentation en énergie.

Les charges d'approvisionnement dans ce segment ont baissé de CHF 30,2 millions depuis 2016. Lors de l'exercice précédent, les coûts élevés de mise en réserve de la puissance de réglage avaient pesé sur ce poste en raison de la situation énergétique et du réseau tendue pendant l'hiver 2015/2016.

La charge pour les prestations de services système (PSS) générales est principalement financée par les recettes de tarif. Comme l'année précédente, le chiffre d'affaires net est en recul, principalement en raison d'une diminution des recettes de tarif.

Malgré le recul du chiffre d'affaires, le déficit a augmenté de CHF 41,0 millions au cours de l'exercice sous revue en raison de la baisse plus forte des coûts par rapport au chiffre d'affaires net.

Pertes de transport (PSS individuelles) Dans ce segment sont indiqués les charges et les revenus pour les pertes de transport dans le réseau de transport. Ce segment se compose des recettes de tarif et d'une partie des revenus ITC. L'approvisionnement en énergie visant à compenser les pertes de transport s'effectue sur le marché spot au moyen d'appels d'offres.

Pendant l'exercice sous revue, les coûts d'acquisition s'établissent à CHF 80,4 millions dans ce segment (exercice précédent: CHF 44,8 millions). Outre l'augmentation de la quantité d'énergie de pertes de transport acquise par rapport à l'exercice précédent, la nette hausse des prix de l'énergie durant l'exercice 2017 a principalement pesé sur les charges d'approvisionnement.

L'excédent de CHF 18,8 millions enregistré fin 2016 a été entièrement absorbé grâce à la nette hausse des coûts d'acquisition en 2017. Au 31 décembre 2017, on enregistre un déficit de CHF 29,9 millions.

Énergie réactive (PSS individuelles) La fourniture d'énergie réactive nécessaire pour se conformer à la tension d'exploitation requise est assurée par des accords contractuels avec plusieurs centrales électriques. Les charges d'approvisionnement sont couvertes, d'une part, par un tarif individuel applicable à l'énergie réactive et, d'autre part, par le tarif général des PSS.

Les revenus nets générés en 2017 dans ce segment enregistrent une nette augmentation par rapport à l'exercice précédent en raison de l'affectation plus importante par rapport à l'exercice précédent issue des recettes de tarif PSS générales à hauteur de CHF 26,2 millions.

Grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires et au maintien des coûts au niveau de l'exercice précédent, les déficits ont été réduits de CHF 26,4 millions en 2017.

5. Chiffre d'affaires net et charge d'approvisionnement selon la LApEI

mio CHF	Segment	2017	2016
Revenus de tarif Utilisation du réseau	A	475,8	470,5
Revenus ITC nets	A/C	12,3	9,3
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables	A	136,0	433,8
Revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et produits de l'échange involontaire	B/D	229,4	260,3
Groupes-bilan Énergie d'ajustement	B	79,8	37,4
Revenus de tarif Pertes de transport	C	31,3	42,0
Revenus de tarif Énergie réactive	D	4,3	3,8
Éliminations		-20,7	-6,3
Chiffre d'affaires net		948,2	1 250,8
Charges d'exploitation Réseau de transport	A	1,6	440,0
Coût de capital Réseau de transport	A	13,5	44,7
Charges de mise en réserve de la puissance de réglage PSS et charge de l'échange involontaire	B	135,4	171,8
Charges de démarrage autonome / marche en îlotage	B	1,1	1,1
Charges de renforcement du réseau	B	13,0	14,2
Charges d'énergie PSS	B	27,6	20,2
Charges de compensation de perte de transport	C	80,4	42,5
Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension	D	42,2	39,1
Éliminations		-20,7	-6,3
Charges d'approvisionnement		294,1	767,3

Lettres attribuées aux segments:

A = Utilisation du réseau

B = Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement

C = Pertes de transport (prestations de services système individuelles)

D = Énergie réactive (prestations de services système individuelles)

Le rapport sectoriel se trouve dans la note 4.

Les revenus ITC se décomposent comme suit:

– Compensation Utilisation du réseau (A) CHF 9,6 millions (exercice précédent: CHF 6,2 millions)

– Compensation Pertes de transport (C) CHF 2,7 millions (exercice précédent: CHF 3,1 millions)

La compensation ITC pour l'utilisation du réseau et les pertes de transport correspond au revenu net.

Les taxes de surveillance dues à l'EICOM et à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), d'un montant de CHF 4,5 millions (exercice précédent: CHF 4,9 millions), sont déduites du revenu brut de CHF 13,1 millions pour l'utilisation du réseau (exercice précédent: CHF 11,1 millions) et de CHF 3,7 millions pour les pertes de transport (exercice précédent: CHF 3,1 millions).

Les revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et les revenus des échanges involontaires sont répartis comme suit:

– PSS générales (B): CHF 161 millions (exercice précédent: CHF 218,1 millions)

– Énergie réactive (D): CHF 68,4 millions (exercice précédent: CHF 42,2 millions)

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

6. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2017	2016
Règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie	6,6	5,4
Règlement gestion des congestions	7,3	7,7
Établissement garanties d'origine – énergie renouvelable	4,9	3,9
Autres	1,0	1,2
	19,8	18,2

Le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne) comporte des indemnités de charges liées à la RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté), au FFS (financement des frais supplémentaires) et à la RU (rétribution unique).

7. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2017	2016
Entretien du réseau	29,4	25,9
Commande des installations de réseau	5,4	10,7
Autres prestations dans le secteur du réseau	14,9	17,0
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	25,6	34,7
Maintenance matériel et logiciels	9,2	9,6
	84,5	97,9

Avec la mise en service du nouveau système de conduite du réseau, Swissgrid peut d'ores et déjà commander elle-même la moitié des postes de couplage à la fin 2017, ce qui a permis de remplacer des contrats de commande des installations de réseau au cours de l'exercice. Par conséquent, le poste Commande des installations de réseau a diminué par rapport à l'exercice précédent, tout comme les charges des prestations de projet, de conseil et des prestations en nature. Leur diminution s'explique par une baisse des coûts des activités de projet et une baisse de manière générale des besoins en prestations de tiers par rapport à 2016.

Les autres prestations de services dans le secteur du réseau incluent notamment les prestations fournies par des tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte.

8. Charges de personnel

mio CHF	2017	2016
Salaires, bonus, allocations	71,3	70,4
Assurances du personnel	13,1	12,2
Autres charges de personnel	3,8	4,0
	88,2	86,6
Effectifs au 31.12		
Contrats de travail à durée indéterminée		
Nombre de personnes:		
pour l'activité centrale (LApEI)	459	450
pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne)	44	34
	503	484
Équivalents temps plein:		
pour l'activité centrale (LApEI)	442,1	432,0
pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne)	41,1	31,6
	483,2	463,6
Contrats de travail à durée déterminée		
Nombre de personnes:		
pour l'activité centrale (LApEI)	14	23
pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne)	1	4
	15	27
Équivalents temps plein:		
pour l'activité centrale (LApEI)	12,9	20,8
pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne)	0,8	4,0
	13,7	24,8

Les autres charges de personnel comprennent notamment l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs, les coûts liés à la formation initiale et complémentaire et au recrutement, ainsi que les frais forfaitaires.

Rétributions versées à la Direction

mio CHF	2017	2016
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	1,27	1,40
Rémunérations variables	0,65	0,66
Prestations en nature ¹	0,01	0,02
Prestations de prévoyance ²	0,31	0,34
Total des rétributions versées aux membres de la Direction	2,24	2,42
Dont au membre de la Direction le mieux rémunéré		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	0,42	0,38
Rétributions variables	0,21	0,16
Prestations de prévoyance ²	0,10	0,09
Total des rétributions versées au membre de la Direction le mieux rémunéré	0,73	0,63

¹ Les prestations en nature comprennent l'utilisation privée de véhicules d'entreprise.

² Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

9. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2017	2016
Loyers	7,3	7,2
Rentes de droit de superficie	4,4	1,5
Location d'installations de communication/frais de télécommunication	3,7	3,9
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,0	1,9
Taxes, redevances, concessions	4,0	5,0
Assurances	2,1	2,2
Autres frais d'administration	2,8	2,2
	27,1	24,7

Dans sa décision du 20 octobre 2016 concernant la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport, l'EICom a également fixé des valeurs plus élevées pour les rentes de droit de superficie à indemniser de manière récurrente. L'exercice précédent, l'indemnisation des rentes de droit de superficie plus élevées pour les années 2013–2016 était incluse dans l'indemnité découlant de la mise en œuvre de la décision de l'EICom et figurait ainsi au poste Charges d'approvisionnement. Compte tenu de ce fait, le poste Rentes de droit de superficie a augmenté par rapport à l'exercice précédent.

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au Président du Conseil d'administration s'élevait à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2017 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 55 000 et CHF 70 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 55 000 à CHF 70 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

10. Produits financiers

mio CHF	2017	2016
Produits d'intérêts	–	–
Autres produits financiers	0,4	0,7
	0,4	0,7

Les autres produits financiers comprennent le dividende de la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT) pour un montant de CHF 0,3 million (exercice précédent: CHF 0,5 million).

11. Charges financières

mio CHF	2017	2016
Intérêts des emprunts	10,3	10,3
Intérêts des prêts convertibles et prêts	33,1	33,1
Commissions de mise à disposition	0,5	0,5
Autres charges financières	0,8	0,7
	44,7	44,6

12. Impôts sur le bénéfice

mio CHF	2017	2016
Impôts sur le bénéfice courants	26,4	23,3
Variation des impôts différés	–11,1	–1,1
	15,3	22,2

Pendant l'exercice sous revue, des différences d'évaluation, résultant des reprises du réseau le 3 janvier 2013, entre les valeurs selon les Swiss GAAP RPC et les valeurs fiscales déterminantes ont été enregistrées à hauteur de CHF 56,2 millions (exercice précédent: CHF 3,4 millions). Par conséquent, les impôts différés ont diminué de CHF 11,1 millions en 2017 (exercice précédent: CHF 1,1 million).

Le taux d'imposition moyen calculé sur la base du résultat ordinaire s'élève à 19% (exercice précédent: 20,4%).

13. Actif immobilisé

Tableau des immobilisations corporelles 2017

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Postes de couplage	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2017	302,9	1 828,2	2 445,5	165,0	55,3	4 796,9
Entrées	121,4	31,5	7,9	6,2	3,0	170,0
Sorties	–	–	–	–	–1,8	–1,8
Reclassification	–120,4	72,6	37,1	4,3	4,1	–2,3
Valeur d'acquisition au 31.12.2017	303,9	1 932,3	2 490,5	175,5	60,6	4 962,8
Amortissements cumulés au 1.1.2017	4,9	1 040,5	1 433,1	72,6	49,5	2 600,6
Amortissements	–	63,1	43,6	4,1	5,3	116,1
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–1,8	–1,8
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2017	4,9	1 103,6	1 476,7	76,7	53,0	2 714,9
Valeur comptable nette au 1.1.2017	298,0	787,7	1 012,4	92,4	5,8	2 196,3
Valeur comptable nette au 31.12.2017	299,0	828,7	1 013,8	98,8	7,6	2 247,9

Tableau des immobilisations corporelles 2016

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Postes de couplage	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2016	205,4	1 775,2	2 398,3	163,0	51,2	4 593,1
Entrées	149,7	30,5	46,5	0,2	1,2	228,1
Sorties	–	–29,0	–2,9	–0,3	–1,7	–33,9
Reclassification	–52,2	51,5	3,6	2,1	4,6	9,6
Valeur d'acquisition au 31.12.2016	302,9	1 828,2	2 445,5	165,0	55,3	4 796,9
Amortissements cumulés au 1.1.2016	4,9	1 009,8	1 392,5	68,9	44,8	2 520,9
Amortissements	–	59,7	43,5	4,0	6,4	113,6
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–29,0	–2,9	–0,3	–1,7	–33,9
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2016	4,9	1 040,5	1 433,1	72,6	49,5	2 600,6
Valeur comptable nette au 1.1.2016	200,5	765,4	1 005,8	94,1	6,4	2 072,2
Valeur comptable nette au 31.12.2016	298,0	787,7	1 012,4	92,4	5,8	2 196,3

Les investissements bruts en immobilisations corporelles s'élevèrent à CHF 170 millions (exercice précédent: CHF 183 millions). Durant l'exercice sous revue, aucun investissement n'a été financé par des revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières (exercice précédent: CHF 0,0 million).

Au cours de l'exercice sous revue, des coûts de projet de CHF 2,3 millions ont été reclassés des installations en construction vers les immobilisations incorporelles (exercice précédent: CHF 9,6 millions des immobilisations incorporelles en développement vers les installations en construction).

En 2017, des immobilisations corporelles à hauteur de CHF 32,3 millions ont été acquises par des proches (exercice précédent: CHF 43,9 millions).

Tableau des immobilisations incorporelles 2017

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation		
	acquises	créées	Total	acquis	créé	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2017	49,5	23,7	73,2	134,4	–	134,4
Entrées	10,2	4,6	14,8	3,1	–	3,1
Sorties	–5,4	–0,7	–6,1	–	–	–
Reclassification	–34,4	–18,4	–52,8	7,2	–	7,2
Valeur d'acquisition au 31.12.2017	19,9	9,2	29,1	144,7	–	144,7
Amortissements cumulés au 1.1.2017	5,4	0,7	6,1	53,9	–	53,9
Amortissements	–	–	–	5,4	–	5,4
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–5,4	–0,7	–6,1	–	–	–
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2017	–	–	–	59,3	–	59,3
Valeur comptable nette au 1.1.2017	44,1	23,0	67,1	80,5	–	80,5
Valeur comptable nette au 31.12.2017	19,9	9,2	29,1	85,4	–	85,4

Tableau des immobilisations incorporelles 2016

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation		
	acquises	créées	Total	acquis	créé	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2016	82,2	25,1	107,3	100,4	–	100,4
Entrées	16,4	8,2	24,6	2,8	–	2,8
Sorties	–	–	–	–0,4	–	–0,4
Reclassification	–49,1	–9,6	–58,7	31,6	–	31,6
Valeur d'acquisition au 31.12.2016	49,5	23,7	73,2	134,4	–	134,4
Amortissements cumulés au 1.1.2016	5,4	0,7	6,1	50,4	–	50,4
Amortissements	–	–	–	3,9	–	3,9
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–0,4	–	–0,4
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2016	5,4	0,7	6,1	53,9	–	53,9
Valeur comptable nette au 1.1.2016	76,8	24,4	101,2	50,0	–	50,0
Valeur comptable nette au 31.12.2016	44,1	23,0	67,1	80,5	–	80,5

Les investissements bruts en immobilisations incorporelles s'élèvent à CHF 30,5 millions (exercice précédent: CHF 29,7 millions). Aucun de ces investissements n'a été financé par des revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières (exercice précédent: CHF 0,0 million).

Au cours de l'exercice 2017, des proches ont acquis des prestations pour immobilisations incorporelles à hauteur de CHF 1,2 million (exercice précédent: CHF 1,2 million).

Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
87,7	22,1	109,8	271,6	45,8	317,4
9,3	3,3	12,6	22,6	7,9	30,5
-1,3	-0,1	-1,4	-6,7	-0,8	-7,5
32,2	15,7	47,9	5,0	-2,7	2,3
127,9	41,0	168,9	292,5	50,2	342,7
73,2	15,0	88,2	132,5	15,7	148,2
15,9	5,8	21,7	21,3	5,8	27,1
-	-	-	-	-	-
-1,3	-0,1	-1,4	-6,7	-0,8	-7,5
-	-	-	-	-	-
87,8	20,7	108,5	147,1	20,7	167,8
14,5	7,1	21,6	139,1	30,1	169,2
40,1	20,3	60,4	145,4	29,5	174,9

Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
87,9	17,3	105,2	270,5	42,4	312,9
1,9	0,6	2,5	21,1	8,8	29,9
-13,4	-2,0	-15,4	-13,8	-2,0	-15,8
11,3	6,2	17,5	-6,2	-3,4	-9,6
87,7	22,1	109,8	271,6	45,8	317,4
75,2	14,2	89,4	131,0	14,9	145,9
11,4	2,8	14,2	15,3	2,8	18,1
-	-	-	-	-	-
-13,4	-2,0	-15,4	-13,8	-2,0	-15,8
-	-	-	-	-	-
73,2	15,0	88,2	132,5	15,7	148,2
12,7	3,1	15,8	139,5	27,5	167,0
14,5	7,1	21,6	139,1	30,1	169,2

14. Immobilisations financières

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Participations	8,9	8,3
Réserves de cotisations de l'employeur	2,0	2,0
	10,9	10,3

Swissgrid détient les participations suivantes, inscrites au bilan dans les immobilisations financières:

		Capital- actions en mio	Part en %
CESOC SA	A	0,100	50,0
Joint Allocation Office (JAO)	B	0,100	5,0
TSCNET Services GmbH	C	0,033	7,7
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT)	D	52,119	5,0
Pronovo AG	E	0,100	100,0
AET NE1 SA	A	0,100	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Alpiq Netz AG Gösgen/Laufenburg	A	0,100	100,0
Alpiq Réseau SA Lausanne/Laufenburg	A	0,100	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
CKW Grid AG	A	0,100	100,0
EGL Grid AG	A	0,100	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
ewz Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
FMV Réseau SA	A	0,100	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	A	0,100	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	A	0,100	100,0
Ofible Rete SA	A	0,100	100,0
Ofima Rete SA	A	0,100	100,0
Repower Transportnetz AG	A	0,100	100,0
SN Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
Übertragungsnetz Basel/Laufenburg AG	A	0,100	100,0

Lettres utilisées pour les sites et la monnaie:

- A = Laufenburg (CH) | monnaie CHF
- B = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR
- C = Munich (D) | monnaie EUR
- D = Paris (F) | monnaie EUR
- A = Frick (CH) | monnaie CHF

Pronovo AG a été créée suite à la révision de la loi sur l'énergie le 3 novembre 2017 en tant que filiale à 100% de Swissgrid. L'activité opérationnelle commence le 3 janvier 2018 et inclut la gestion des programmes d'encouragement de la Confédération pour les énergies renouvelables ainsi que la gestion des garanties d'origine.

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (RPC 30) n'est pas satisfait soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEn.

Autrement, les données n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

15. Différences de couverture

mio CHF	Transport	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Différences de couverture totales nettes	dont excédents	dont déficits
État au 31.12.2015	416,6	-21,0	-18,5	46,7	423,8	-39,5	463,3
Variation 2016	8,5	-22,9	-0,3	-1,7	-16,4		
État au 31.12.2016	425,1	-43,9	-18,8	45,0	407,4	-62,7	470,1
Variation 2017	-201,9	-41,0	48,7	-26,4	-220,6		
État au 31.12.2017	223,2	-84,9	29,9	18,6	186,8	-84,9	271,7
dont à court terme	127,4	-1,9	-	11,5	137,0	-1,9	138,9

Les valeurs négatives correspondent à des excédents; sinon, il s'agit de déficits. Vous trouverez des informations complémentaires sur les différences de couverture (fonctionnement, incertitudes relatives aux estimations, procédures juridiques en cours) dans les notes 1, 2 et 3.

16. Postes du bilan tenus à titre fiduciaire

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures trans-frontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire.

Actifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Créances résultant de livraisons et de prestations	11,0	19,1
Autres créances	0,2	1,2
Liquidités	35,4	14,1
	46,6	34,4

Passifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Engagements résultant de livraisons et de prestations	8,3	10,3
Autres engagements ¹	4,8	–
Comptes de régularisation passifs	33,5	24,1
	46,6	34,4

¹ Des contrats à terme sont conclus pour couvrir partiellement le risque de change EUR/CHF. Les contrats à terme sont comptabilisés à leur valeur actuelle lors de la première comptabilisation et évalués selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes (EUR 74,3 millions). Au 31 décembre 2017, les valeurs de remplacement négatives s'élevaient à CHF 4,8 millions (exercice précédent: valeurs de remplacement positives de CHF 1 million).

Les revenus et leur utilisation se présentent comme suit:

mio CHF	2017	2016
Part au revenu Suisse	160,6	124,0
Règlement gestion des congestions	–7,8	–8,4
Revenu net	152,8	115,6
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	–120,0	–99,9
Revenu des ventes aux enchères non distribué	32,8	15,7

Suite à l'approbation de l'EICOM du 16 novembre 2017, des revenus des ventes aux enchères de 2017 pour un montant de CHF 120 millions ont pu être versés à Swissgrid au cours de l'exercice pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. Le transfert des revenus de ventes aux enchères de 2017 qui n'ont pas encore été utilisés à hauteur de CHF 32,8 millions à Swissgrid pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport aura lieu en 2018.

17. Créances résultant de livraisons et de prestations

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Créances résultant de livraisons et de prestations	158,2	173,6
Corrections de valeur individuelles	–	–0,1
	158,2	173,5

18. Autres créances

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	2,4	5,6
Autres	0,1	0,1
	2,5	5,7

19. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Prestations délivrées non facturées	46,4	39,4
Divers	3,1	4,1
	49,5	43,5

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

20. Liquidités

Les liquidités ont déjà été mises à disposition au 31 décembre 2017 pour rembourser des prêts convertibles le 3 janvier 2018 à hauteur de CHF 142,2 millions. Lors de l'exercice précédent, le 31 décembre 2016, les liquidités incluaient CHF 417,4 millions pour le premier règlement au 3 janvier 2017 de l'indemnisation résultant de la mise en œuvre de la décision rendue par l'EICOM le 20 octobre 2016.

21. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Emprunts	850,0	850,0
Prêts convertibles	862,1	862,1
Prêts	0,1	–
Total engagements financiers	1 712,2	1 712,1
dont à court terme	142,2	–

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,000%	2013–2020	30.01.2020
350 millions	1,625%	2013–2025	30.01.2025
150 millions	0,625%	2015–2030	21.02.2030

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts et les échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt par an (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,405%–3,93%	142,2	659,3	60,6
Prêts	0,00%	–	–	0,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leurs valeurs nominales.

Lignes de crédit bancaire

Les lignes de crédit autorisées totalisent CHF 300 millions. Elles n'avaient pas été utilisées au 31 décembre 2017.

22. Provisions

mio CHF	Restructuration	Démantèlement	Plan de fidélisation des collaborateurs	Coûts procéduraux	Impôts différés	Total provisions
État au 31 décembre 2015	6,1	6,1	0,2	3,9	36,4	52,7
Formation	–	0,6	0,2	0,9	–	1,7
Utilisation	2,8	–	0,1	0,6	1,1	4,6
Dissolution	–	–	–	0,8	–	0,8
État au 31 décembre 2016	3,3	6,7	0,3	3,4	35,3	49,0
Formation	–	–	0,2	0,3	–	0,5
Utilisation	1,6	–	0,1	0,3	11,1	13,1
Dissolution	–	–	–	0,7	–	0,7
État au 31 décembre 2017	1,7	6,7	0,4	2,7	24,2	35,7
dont à court terme	1,0	0,6	0,2	1,5	–	3,3

Frais de procédures en justice

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires. La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

Compte tenu du nombre important de procédures et de la complexité de l'affaire, de nombreuses nouvelles estimations ont vu le jour au fil du temps, ces dernières pouvant influencer, outre le montant absolu de la provision, les postes Formation et Dissolution, ainsi que la part attendue à court terme dans le tableau des provisions.

23. Engagements résultant de livraisons et de prestations

Lors de l'exercice précédent, l'indemnité de CHF 417,4 millions résultant de la mise en œuvre de la décision rendue par l'EiCom le 20 octobre 2016 était incluse dans les engagements résultant de livraisons et de prestations.

24. Autres créances

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Taxe sur la valeur ajoutée	9,4	4,5
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	2,1	4,7
Autres	1,9	3,1
	13,4	12,3

Au 31 décembre 2017, le poste Autres contenait des engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Énergie à hauteur de CHF 1,0 million (dans l'exercice précédent, les CHF 0,9 million envers la CPE figuraient dans les comptes de régularisation passifs).

25. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Prestations délivrées non facturées	81,5	99,9
Personnel et assurances du personnel	8,5	12,0
Intérêts courants et agio d'émission obligatoire	10,8	10,9
Impôts	24,2	18,5
	125,0	141,3

26. Créances conditionnelles et engagements conditionnels

Méthode de décompte pour PSS et suppléments LEn

L'EiCom a informé par le biais de la directive 3/2016 concernant la méthode de décompte pour les PSS et les suppléments LEn sur l'introduction d'une méthode de décompte affinée pour le tarif PSS ainsi que les suppléments LEn. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau de distribution sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid. Le décompte final des suppléments LEn pour 2017 sera réalisé entre la fondation RPC, respectivement Pronovo AG et les gestionnaires de réseau de distribution.

Cautionnements

Swissgrid octroie formellement des garanties contre les risques liés aux projets géothermiques. Elles sont économiquement supportées par la fondation RPC et présentées en conséquence dans les comptes annuels de cette dernière. La fondation RPC est indépendante de Swissgrid; elle remplit un mandat légal spécial dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables et est donc économiquement responsable de ces garanties.

Au 31 décembre 2017, il existe des garanties d'un montant total de CHF 56,6 millions (exercice précédent: CHF 56,6 millions) en faveur d'AGEPP SA (CHF 8,8 millions) et de Geo-Energie Suisse AG (CHF 47,8 millions).

Avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'énergie le 1^{er} janvier 2018, les cautionnements existants et la future émission de nouveaux cautionnements sont transférés à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

27. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Coûts de réseau

Pour la période de 2009 à la date de cession respective des éléments de réseau appartenant au réseau de transport, les anciens propriétaires peuvent prétendre aux coûts d'exploitation et de capital imputables ordonnés par l'EiCom. Par conséquent, plusieurs procédures sont actuellement en cours. En outre, d'anciens propriétaires ont déposé à l'EiCom des demandes de fixation officielle de la valeur des installations et des coûts d'exploitation et de capital non encore déclarés.

C'est la raison pour laquelle il est impossible d'estimer définitivement les coûts avant la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont été décidés. Il est impossible de livrer une estimation fiable des coûts de réseau supplémentaires. Les coûts d'exploitation et de capital à indemniser pourraient être compris entre CHF 20,0 millions et CHF 60,0 millions.

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts des années fiscales suivantes. Elles n'ont aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid.

Valeur de transaction à retenir pour le réseau de transport

Suite à la décision de l'EICOM du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes pour l'évaluation dans le cadre de la réévaluation 2. Il est difficile d'estimer les conséquences fiscales à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

Joint Allocation Office (JAO)

En qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En qualité de sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue par contrat de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2017	50,4	41,6	39,6	131,6
31.12.2016	4,8	80,8	43,2	128,8

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement les engagements locatifs futurs basés sur le contrat de bail conclu en 2014 pour le nouveau siège principal de Swissgrid à Aarau. Le nouveau site à proximité directe de la gare s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise, qui pourra s'y installer mi-2018. Les sites actuels à Frick et à Laufenburg seront abandonnés à cette date.

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	Total
31.12.2017	0,5	1,2	1,7
31.12.2016	0,3	0,2	0,5

28. Prévoyance professionnelle

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE)	Valeur nominale	Déclaration de renonciation	Bilan	Formation de RCE	Bilan	Résultat de la RCE dans les charges de personnel		
	mio CHF	31.12.2017	pro 2017	31.12.2017	pro 2017	31.12.2016	2017	2016
Institution de prévoyance (CPE)	2,0	–	2,0	–	2,0	–	–	0,2
Total	2,0	–	2,0	–	2,0	–	–	0,2

Avantage économique / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/ Découvert	Part économique de l'organisation	Variation vs exercice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue	Montants délimités sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel		
					2017	2016	
mio CHF	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016				
Institution de prévoyance avec excédent (CPE)	10839,0	–	–	–	7,2	7,2	6,5
Total	10839,0	–	–	–	7,2	7,2	6,5

Swissgrid est affiliée à la caisse de prévoyance commune chez la CPE Fondation de prévoyance Énergie. Pour cette raison, un avantage économique ou un engagement économique ne peut pas être déterminé sur la base du contrat d'affiliation individuel.

Au 31 décembre 2017, la caisse de prévoyance commune présente un degré de couverture de 116,5% (exercice précédent: 115,5%).

29. Transactions avec des proches

Transactions avec des proches en mio CHF	2017	2016
Total des produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net	402,6	397,3
dont Utilisation du réseau	298,2	296,3
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	57,7	59,0
dont Pertes de transport	19,8	27,3
dont Énergie réactive	26,9	14,7
Autre revenu	0,8	1,1
Charges d'approvisionnement et charges d'exploitation		
Charges d'approvisionnement	151,9	611,3
dont Utilisation du réseau	6,5	388,6
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	113,6	180,0
dont Pertes de transport	8,6	10,8
dont Énergie réactive	23,2	31,9
Charges de matériel et prestations de tiers	23,7	28,5
Autres charges d'exploitation	5,0	4,4
Produits financiers		
Charges financières	13,8	17,6
Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF		
Actifs		
Créances résultant de livraisons et de prestations	77,2	79,7
Comptes de régularisation actifs	15,0	12,9
Passifs		
Prêts convertibles et prêts	364,2	365,3
Engagements résultant de livraisons et de prestations	21,5	417,3
Comptes de régularisation passifs	27,1	45,9

Les conditions des relations avec des proches sont décrites dans la note 1.

30. Événements postérieurs à la date du bilan

Acquisition d'autres parties du réseau de transport

Le 3 janvier 2018, Swissgrid a acquis des installations du réseau de transport d'une apporteuse. Le transfert porte sur des installations, qui, pour divers motifs juridiques, n'avaient pas pu être acquises jusqu'à maintenant par Swissgrid.

Dans ce contexte, le capital-actions a été relevé de CHF 317,9 millions à CHF 318,1 millions. L'ancienne propriétaire a été indemnisée à 30% sous forme d'actions Swissgrid (CHF 0,7 million) et à 70% sous forme de prêts (CHF 1,6 million), convertibles pour moitié en fonds propres.

Deux réévaluations sont également prévues à l'occasion de cette reprise du réseau. La première aura vraisemblablement lieu à l'automne 2018, la seconde et dernière lorsque la valeur et la taille de l'ensemble du réseau de transport auront été définitivement fixées par voie juridique.

Transfert de patrimoine à Pronovo AG

Le 3 janvier 2018, Swissgrid transfère par contrat de transfert de patrimoine les actifs nécessaires à l'activité de Pronovo AG et les engagements existants à cette date que Pronovo AG doit reprendre.

Liquidation de CESOC SA

Les actionnaires de CESOC SA ont décidé de liquider CESOC SA lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2018. La société sera dissoute en 2018 conformément aux prescriptions juridiques. CESOC SA n'employait aucun collaborateur.

Autrement, aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2017 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2017 ont été approuvés le 23 avril 2018 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.



Rapport de l'auditeur

A l'assemblée générale de Swissgrid SA, Laufenburg

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Swissgrid SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat, l'évolution des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers (pages 18 à 44) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement



Comptabilisation correcte des investissements dans les immobilisations corporelles

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2017, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de CHF 124.9 millions. La variation des différences de couverture s'élève à CHF -220.6 millions.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles, l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle et les différences de couverture cumulées.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Activités visées par la LApEI) ainsi que à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Variation des différences de couverture par segment).

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2017, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de CHF 948.2 millions. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 294.1 millions.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» et à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Rapport sectoriel 2017) ainsi que à la note «5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LApEl».

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.



Comptabilisation correcte des investissements dans les immobilisations corporelles

Élément clé de l'audit

Les immobilisations corporelles utilisées dans le cadre des activités opérationnelles et les projets en cours y relatifs représentent environ 72 % (CHF 2 247.9 millions) de l'actif total.

Dans le cadre de la modernisation nécessaire du réseau de transport afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité, les investissements visant à optimiser, renforcer et développer le réseau revêtent une importance stratégique pour Swissgrid.

A cet égard, il existe notamment le risque que les coûts d'entretien et de réparation ne générant pas de plus-value soient comptabilisés à l'actif du bilan au lieu d'être comptabilisés dans le compte de résultat. S'agissant des installations en construction, il existe en outre le risque que les amortissements ne soient pas effectués à partir du moment où l'immobilisation corporelle est utilisée.

Pour plus d'informations concernant les immobilisations corporelles, voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Immobilisations corporelles) ainsi que à la note «13. Actif immobilisé».

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés concernant les immobilisations corporelles et vérification de leur efficacité (inclus les contrôles généraux des systèmes IT) au moyen de sondages;
- Evaluation de la possibilité de comptabiliser les nouveaux investissements dans la rubrique Installations en construction, au moyen de sondages, notamment réconciliation des montants comptabilisés avec les factures reçues et des propres prestations activées avec les documents détaillés correspondants;
- Examen critique du moment du transfert des projets achevés ou partiellement achevés de la rubrique Installations en construction vers les catégories d'immobilisation;
- Analyse de l'attribution des installations à la catégorie de placement correcte et réconciliation de la durée d'utilisation attribuée avec le manuel financier de Swissgrid.



Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conformément aux NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.



Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

KPMG SA

Rolf Hauenstein
Expert-réviseur agréé

Beatriz Vazquez
Expert-réviseur agréée

Bâle, 23 avril 2018

KPMG AG, Viaduktstrasse 42, Case Postale 3456, 4002 Bâle

KPMG SA est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre du réseau KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une personne morale suisse. Tous droits réservés.



Comptes annuels statutaires

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires net	3	948,2	1 250,8
Autre produit d'exploitation	4	19,8	18,2
Variation des différences de couverture		-171,1	-15,3
Prestations propres à l'actif		14,6	13,6
Total des produits d'exploitation		811,5	1 267,3
Charges d'approvisionnement	3	294,1	767,3
Marge brute		517,4	500,0
Charges de matériel et prestations de tiers	5	84,5	97,9
Charges de personnel	6	88,2	86,6
Autres charges d'exploitation	7	27,1	24,7
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements		317,6	290,8
Amortissements sur immobilisations corporelles		108,9	111,6
Amortissements sur immobilisations incorporelles		35,3	26,3
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		173,4	152,9
Produits financiers		0,4	0,7
Charges financières		45,2	44,6
Résultat avant impôts		128,6	109,0
Impôts sur le bénéfice		26,4	23,3
Bénéfice de l'exercice		102,2	85,7

Bilan

Actif

mio CHF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Liquidités	8	176,2	428,2
Créances résultant de livraisons et de prestations	9	158,2	173,5
Autres créances		2,5	5,7
Stocks		2,1	2,1
Comptes de régularisation actifs	10	49,5	43,5
Déficits à court terme		138,9	139,0
Actifs détenus à titre fiduciaire	11	46,6	34,4
Actif circulant		574,0	826,4
Immobilisations financières	12	2,0	2,0
Participations	13	8,4	8,3
Immobilisations corporelles	14	2 148,7	2 090,0
Immobilisations incorporelles	15	298,1	300,6
Déficits à long terme		108,6	257,4
Actif immobilisé		2 565,8	2 658,3
Actif		3 139,8	3 484,7

Passif

mio CHF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Engagements résultant de livraisons et de prestations	16	53,5	495,9
Engagements financiers à court terme	19	142,2	–
Autres engagements	17	13,4	12,3
Comptes de régularisation passifs	18	125,0	141,3
Provisions à court terme	20	3,3	3,4
Excédents à court terme		1,9	5,0
Passifs détenus à titre fiduciaire	11	46,6	34,4
Fonds de tiers à court terme		385,9	692,3
Engagements financiers à long terme	19	1 570,0	1 712,1
Provisions à long terme	20	8,2	10,3
Excédents à long terme		83,0	57,7
Fonds de tiers à long terme		1 661,2	1 780,1
Fonds de tiers		2 047,1	2 472,4
Capital-actions	21	317,9	317,9
Réserve légale issue du capital		402,9	402,9
Réserves issues d'apports de capital		402,9	402,9
Réserve légale issue du bénéfice		1,6	1,6
Réserve légale générale		1,6	1,6
Réserves facultatives issues du bénéfice		370,3	289,9
Bénéfice au bilan		370,3	289,9
Report à nouveau		268,1	204,2
Bénéfice de l'exercice		102,2	85,7
Fonds propres		1 092,7	1 012,3
Passif		3 139,8	3 484,7

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2017	2016
Bénéfice de l'exercice		102,2	85,7
Charges financières		45,2	44,6
Produits financiers		-0,4	-0,7
Impôts sur les bénéfices		26,4	23,3
Amortissements		144,2	137,9
Bénéfice/Perte provenant de la vente d'actifs immobilisés		-	-0,2
Variation des réserves de cotisations de l'employeur	12	-	-0,2
Variation des provisions	20	-2,2	-2,6
Variation des stocks		-	0,8
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		15,3	-14,9
Variation des autres créances		3,2	-2,3
Variation des comptes de régularisation actifs		-6,0	6,5
Variation des différences de couverture		171,1	15,3
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		-442,4	422,8
Variation des autres engagements		1,1	-2,8
Variation des comptes de régularisation passifs		-22,4	32,2
Impôts payés		-21,4	-26,8
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		13,9	718,6
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-170,0	-183,0
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		-	-
Investissements nets dans des immobilisations corporelles		-170,0	-183,0
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		-	0,2
Investissements bruts dans des immobilisations incorporelles		-30,5	-29,7
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		-	-
Investissements nets dans des immobilisations incorporelles		-30,5	-29,7
Investissements dans des participations		-0,1	-0,1
Dividendes reçus		0,3	0,5
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-200,3	-212,1
Variation des engagements financiers à court terme		-	-40,8
Variation des engagements financiers à long terme		0,1	-
Intérêts payés		-43,9	-43,9
Dividendes versés		-21,8	-21,5
Flux de trésorerie des activités de financement		-65,6	-106,2
Variation des liquidités		-252,0	400,3
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		428,2	27,9
Liquidités à la fin de l'exercice		176,2	428,2
Variation des liquidités		-252,0	400,3

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid), Laufenburg, ont été dressés selon les dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principes d'évaluation appliqués sont décrits ci-dessous.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements à court terme comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

La position Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval.

Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles au plus tôt que six semaines après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Activités visées par la LApEI

Différences de couverture (excédents et déficits) En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figurent au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI figure à l'art. 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et correspond à la rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation du réseau augmentée des impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent donc de l'actif circulant net mensuel et de l'actif immobilisé à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Le WACC fixé par les autorités pour 2017, calculé selon cette méthode, s'élève à 3,83% (exercice précédent: 4,7%).

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'EiCom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange qui seront probablement utilisées longtemps et dont l'usage a uniquement lieu en association avec un objet de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Postes de couplage: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation et servitudes: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Les pertes de fusion (goodwill) résultant des fusions au 3 janvier 2013 et 5 janvier 2015 sont également inscrites à ce poste. Le goodwill est amorti sur vingt ans de manière linéaire et sa valeur est vérifiée chaque année.

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction/immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction/immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Participations

Les participations sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital mais qui ont un impact significatif.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance est incertain(e), mais peut être estimé(e).

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Sinon ils sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEI» dans la note 1, ainsi qu'aux explications données dans la note 25.

3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net dans le segment Utilisation du réseau enregistre une nette baisse d'environ CHF 290 millions par rapport à l'exercice précédent. Comparé à l'exercice précédent, Swissgrid a enregistré nettement moins de recettes sur la vente aux enchères de capacités limites de congestion aux frontières nationales. Pendant l'exercice sous revue, Swissgrid a utilisé des revenus de ventes aux enchères de 2017 déjà réalisés et des revenus de ventes aux enchères 2016 qui n'ont pas encore été utilisés au cours de l'exercice précédent, soit un montant de CHF 136 millions, pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. En 2016, les revenus de ventes aux enchères des années 2013–2016 s'élevaient à CHF 433,8 millions.

En raison de la diminution des recettes tarifaires, les chiffres d'affaires ont également baissé dans les segments Prestations de services système générales (CHF –14,7 millions) et Pertes de transport (CHF –11,1 millions) par rapport à l'exercice précédent. Ce n'est pas le cas du segment Énergie réactive, qui voit son chiffre d'affaires net augmenter de CHF 26,7 millions, en raison de l'affectation plus importante par rapport à l'exercice précédent issue des recettes de tarif PSS générales à hauteur de CHF 26,2 millions.

Le chiffre d'affaires net a globalement baissé de CHF 1250,8 millions à CHF 948,2 millions par rapport à l'exercice précédent, principalement à cause du fort recul des revenus nets dans le segment Utilisation du réseau.

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 294,1 millions, sont nettement inférieures à celles de l'exercice précédent (CHF 767,3 millions), qui incluaient l'indemnisation de CHF 417,4 millions résultant de la mise en œuvre de la décision de l'EiCom du 20 octobre 2016 concernant la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport. Même corrigées de cette valeur, les charges d'approvisionnement ont nettement diminué par rapport à l'exercice précédent.

Dans le segment Utilisation du réseau, les indemnités ultérieures pour les coûts d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport ont été inférieures de CHF 52,2 millions par rapport à l'exercice précédent. Les coûts d'acquisition dans le segment Prestations de services système générales ont également baissé par rapport à l'exercice précédent. La baisse de CHF 30,2 millions pendant l'exercice sous revue résulte d'une diminution des coûts de mise en réserve de la puissance de réglage par rapport à l'exercice précédent.

En revanche, les charges d'approvisionnement attribuables aux prestations de services système individuelles (Pertes de transport et Énergie réactive) ont augmenté de CHF 41 millions par rapport à l'exercice précédent. Outre l'augmentation de la quantité d'énergie de pertes de transport acquise par rapport à l'exercice précédent, la nette hausse des prix de l'énergie durant l'exercice 2017 a principalement pesé sur les charges d'approvisionnement.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les différents segments, y compris les répercussions sur les différences de couverture, dans les comptes annuels selon les Swiss GAAP RPC dans la note 4.

4. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2017	2016
Règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie	6,6	5,4
Règlement gestion des congestions	7,3	7,7
Établissement garanties d'origine – énergie renouvelable	4,9	3,9
Autres	1,0	1,2
	19,8	18,2

Le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne) comporte des indemnités de charges liées à la RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté), au FFS (financement des frais supplémentaires) et à la RU (rétribution unique).

5. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2017	2016
Entretien du réseau	29,4	25,9
Commande des installations de réseau	5,4	10,7
Autres prestations dans le secteur du réseau	14,9	17,0
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	25,6	34,7
Maintenance matériel et logiciels	9,2	9,6
	84,5	97,9

Avec la mise en service du nouveau système de conduite du réseau, Swissgrid peut d'ores et déjà commander elle-même la moitié des postes de couplage à la fin 2017, ce qui a permis de remplacer des contrats de commande des installations de réseau au cours de l'exercice. Par conséquent, le poste Commande des installations de réseau a diminué par rapport à l'exercice précédent, tout comme les charges des prestations de projet, de conseil et des prestations en nature. Leur diminution s'explique par une baisse des coûts des activités de projet et une baisse de manière générale des besoins en prestations de tiers par rapport à 2016.

Les autres prestations de services dans le secteur du réseau incluent notamment les prestations fournies par des tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte.

6. Charges de personnel

mio CHF	2017	2016
Salaires, bonus, allocations	71,3	70,4
Assurances du personnel	13,1	12,2
Autres charges de personnel	3,8	4,0
	88,2	86,6

Les autres charges de personnel comprennent notamment l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs, les coûts liés à la formation initiale et complémentaire et au recrutement, ainsi que les frais forfaitaires.

La moyenne annuelle des emplois à temps plein était supérieure à 250, aussi bien durant l'exercice sous revue que durant l'exercice précédent.

7. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2017	2016
Loyers	7,3	7,2
Rentes de droit de superficie	4,4	1,5
Location d'installations de communication/frais de télécommunication	3,7	3,9
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,0	1,9
Taxes, redevances, concessions	4,0	5,0
Assurances	2,1	2,2
Autres frais d'administration	2,8	2,2
	27,1	24,7

Dans sa décision du 20 octobre 2016 concernant la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport, l'EiCom a également fixé des valeurs plus élevées pour les rentes de droit de superficie à indemniser de manière récurrente. L'exercice précédent, l'indemnisation des rentes de droit de superficie plus élevées pour les années 2013–2016 était incluse dans l'indemnité découlant de la mise en œuvre de la décision de l'EiCom et figurait ainsi au poste Charges d'approvisionnement. Compte tenu de ce fait, le poste Rentes de droit de superficie a augmenté par rapport à l'exercice précédent.

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au Président du Conseil d'administration s'élevait à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2017 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 55 000 et CHF 70 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 55 000 à CHF 70 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

8. Liquidités

Les liquidités ont déjà été mises à disposition au 31 décembre 2017 pour rembourser des prêts convertibles le 3 janvier 2018 à hauteur de CHF 142,2 millions. Lors de l'exercice précédent, le 31 décembre 2016, les liquidités incluaient CHF 417,4 millions pour le premier règlement au 3 janvier 2017 de l'indemnisation résultant de la mise en œuvre de la décision rendue par l'EiCom le 20 octobre 2016.

9. Créances résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2017, les créances résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 66,9 millions (exercice précédent: CHF 70,9 millions).

10. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Prestations délivrées non facturées	46,4	39,4
Divers	3,1	4,1
	49,5	43,5

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

11. Postes du bilan tenus à titre fiduciaire

Suite à l'approbation de l'ECom du 16 novembre 2017, des revenus des ventes aux enchères de 2017 pour un montant de CHF 120 millions ont pu être versés à Swissgrid au cours de l'exercice pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. Le transfert des revenus de ventes aux enchères de 2017 qui n'ont pas encore été utilisés à hauteur de CHF 32,8 millions (exercice précédent: CHF 15,7 millions) à Swissgrid pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport aura lieu en 2018.

12. Immobilisations financières

Comme durant l'exercice précédent, les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation, à hauteur de CHF 2,0 millions (exercice précédent: CHF 2,0 millions) sont également inscrites dans les actifs financiers.

13. Participations

		Capital- actions en mio	Part en %
CESOC SA	A	0,100	50,0
Joint Allocation Office (JAO)	B	0,100	5,0
TSCNET Services GmbH	C	0,033	7,7
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT)	D	52,119	5,0
Pronovo AG	E	0,100	100,0
AET NE1 SA	A	0,100	100,0

ALENA Aletsch Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Alpiq Netz AG Gösgen/Laufenburg	A	0,100	100,0
Alpiq Réseau SA Lausanne/Laufenburg	A	0,100	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
CKW Grid AG	A	0,100	100,0
EGL Grid AG	A	0,100	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
ewz Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
FMV Réseau SA	A	0,100	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	A	0,100	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	A	0,100	100,0
Ofible Rete SA	A	0,100	100,0
Ofima Rete SA	A	0,100	100,0
Repower Transportnetz AG	A	0,100	100,0
SN Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
Übertragungsnetz Basel/Laufenburg AG	A	0,100	100,0

Lettres utilisées pour les sites et la monnaie:

A = Laufenburg (CH) | monnaie CHF
 B = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR
 C = Munich (D) | monnaie EUR
 D = Paris (F) | monnaie EUR
 A = Frick (CH) | monnaie CHF

Pronovo AG a été créée suite à la révision de la loi sur l'énergie le 3 novembre 2017 en tant que filiale à 100% de Swissgrid. L'activité opérationnelle commence le 3 janvier 2018 et inclut la gestion des programmes d'encouragement de la Confédération pour les énergies renouvelables ainsi que la gestion des garanties d'origine.

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait soit les filiales n'ont pas d'influence déterminante sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEn.

Autrement, les données n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

14. Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Installations en construction	299,1	298,0
Postes de couplage	803,7	758,8
Lignes	944,5	940,1
Terrains et bâtiments	93,8	87,3
Autres immobilisations corporelles	7,6	5,8
	2 148,7	2 090,0

L'augmentation pendant l'exercice sous revue s'explique par la forte activité d'investissement (investissements de CHF 170,0 millions).

15. Immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations incorporelles en développement	29,1	67,1
Droit d'utilisation	82,9	77,8
Logiciels	60,4	21,6
Pertes de fusion (goodwill)	125,7	134,1
	298,1	300,6

En raison notamment de la mise en service du nouveau système de conduite du réseau, des investissements à hauteur de CHF 40 millions ont été transférés de la catégorie Immobilisations incorporelles en développement à la catégorie Logiciels.

16. Engagements résultant de livraisons et de prestations

Lors de l'exercice précédent, l'indemnité de plus de CHF 417,4 millions résultant de la mise en œuvre de la décision rendue par l'EICOM le 20 octobre 2016 était incluse dans les engagements résultant de livraisons et de prestations.

Au 31 décembre 2017, les engagements résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 19,6 millions (exercice précédent: CHF 347,9 millions).

17. Autres créances

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Taxe sur la valeur ajoutée	9,4	4,5
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	2,1	4,7
Autres	1,9	3,1
	13,4	12,3

Au 31 décembre 2017, le poste Autres contenait des engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Énergie à hauteur de CHF 1,0 million (dans l'exercice précédent, les CHF 0,9 million envers la CPE figuraient dans les comptes de régularisation passifs).

18. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Prestations délivrées non facturées	81,5	99,9
Personnel et assurances du personnel	8,5	12,0
Intérêts courants et agio d'émission obligataire	10,8	10,9
Impôts	24,2	18,5
	125,0	141,3

19. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Emprunts	850,0	850,0
Prêts convertibles	862,1	862,1
Prêts	0,1	–
Total engagements financiers	1 712,2	1 712,1
dont à court terme	142,2	–

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,000%	2013–2020	30.01.2020
350 millions	1,625%	2013–2025	30.01.2025
150 millions	0,625%	2015–2030	21.02.2030

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts et échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt par an (fourchette)	plus de 5 ans		
		1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	
Prêts convertibles	3,405%–3,93%	142,2	659,3	60,6
Prêts	0,00%	–	–	0,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leurs valeurs nominales.

Au 31 décembre 2017, les prêts convertibles envers les entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élèvent à CHF 480,6 millions (exercice précédent: CHF 480,6 millions).

20. Provisions

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Restructuration	1,7	3,3
Démantèlement	6,7	6,7
Plan de fidélisation des collaborateurs	0,4	0,3
Coûts procéduraux	2,7	3,4
Total provisions	11,5	13,7
dont à court terme	3,3	3,4

Frais de procédures en justice

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires. La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

21. Capital-actions et réserves issues des apports de capitaux

Le capital-actions se compose de 31 791 7131 (exercice précédent: 31 791 7131) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

22. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour PSS et suppléments LENE

L'ECom a informé par le biais de la directive 3/2016 concernant la méthode de décompte pour les PSS et les suppléments LENE sur l'introduction d'une méthode de décompte affinée pour le tarif PSS ainsi que les suppléments LENE. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau de distribution sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid. Le décompte final des suppléments LENE pour 2017 sera réalisé entre la fondation RPC, respectivement Pronovo AG et les gestionnaires de réseau de distribution.

23. Cautionnements

Swissgrid octroie formellement des garanties contre les risques liés aux projets géothermiques. Elles sont économiquement supportées par la fondation RPC et présentées en conséquence dans les comptes annuels de cette dernière. La fondation RPC est indépendante de Swissgrid; elle remplit un mandat légal spécial dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables et est donc économiquement responsable de ces garanties.

Au 31 décembre 2017, il existe des garanties d'un montant total de CHF 56,6 millions (exercice précédent: CHF 56,6 millions) en faveur d'AGEPP SA (CHF 8,8 millions) et de Geo-Energie Suisse AG (CHF 47,8 millions).

Avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'énergie le 1^{er} janvier 2018, les cautionnements existants et la future émission de nouveaux cautionnements sont transférés à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

24. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Coûts de réseau

Pour la période de 2009 à la date de cession respective des éléments de réseau appartenant au réseau de transport, les anciens propriétaires peuvent prétendre aux frais d'exploitation et de capital imputables ordonnés par l'ECom. Par conséquent, plusieurs procédures sont actuellement en cours. En outre, d'anciens propriétaires ont déposé à l'ECom des demandes de fixation officielle de la valeur des installations et des coûts d'exploitation et de capital non encore déclarés.

C'est la raison pour laquelle il est impossible d'estimer définitivement les coûts avant la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont

été décidés. Il est impossible de livrer une estimation fiable des coûts de réseau supplémentaires. Les coûts d'exploitation et de capital à indemniser pourraient être compris entre CHF 20,0 millions et CHF 60,0 millions.

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts des années fiscales suivantes. Elles n'ont aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid.

Valeur de transaction à retenir pour le réseau de transport

Suite à la décision de l'ECom du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes pour l'évaluation dans le cadre de la réévaluation 2. Il est difficile d'estimer les conséquences fiscales à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

Joint Allocation Office (JAO)

En qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En qualité de sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue par contrat de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e -5 ^e année	Total
31.12.2017	0,5	1,2	1,7
31.12.2016	0,3	0,2	0,5

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2017	50,4	41,6	39,6	131,6
31.12.2016	4,8	80,8	43,2	128,8

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement les engagements locatifs futurs basés sur le contrat de bail conclu en 2014 pour le nouveau siège principal de Swissgrid à Aarau. Le nouveau site à proximité directe de la gare s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise, qui pourra s'y installer mi-2018. Les sites actuels à Frick et à Laufenburg seront abandonnés à cette date.

25. Procédures juridiques

Le risque cumulé pour les coûts non imputables est évalué à CHF 209,8 millions au 31 décembre 2017 (exercice précédent: CHF 194,2 millions). Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que tous les coûts doivent être considérés comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture.

Vous trouverez des informations détaillées sur les procédures juridiques dans les comptes annuels établis selon les Swiss GAAP RPC dans la note 3.

26. Honoraires de révision

En 2017, les honoraires pour les services de révision s'élèvent à CHF 0,17 million (exercice précédent: CHF 0,19 million) et à CHF 0,01 million (exercice précédent: CHF 0,07 million) pour les autres services.

27. Événements postérieurs à la date du bilan

Acquisition d'autres parties du réseau de transport

Le 3 janvier 2018, Swissgrid a acquis des installations du réseau de transport d'une apporteuse. Le transfert porte sur des installations, qui, pour divers motifs juridiques, n'avaient pas pu être acquises jusqu'à maintenant par Swissgrid.

Dans ce contexte, le capital-actions a été relevé de CHF 317,9 millions à CHF 318,1 millions. L'ancienne propriétaire a été indemnisée à 30% sous forme d'actions Swissgrid (CHF 0,7 million) et à 70% sous forme de prêts (CHF 1,6 million), convertibles pour moitié en fonds propres.

Deux réévaluations sont également prévues à l'occasion de cette reprise du réseau. La première aura vraisemblablement lieu à l'automne 2018, la seconde et dernière lorsque la valeur et la taille de l'ensemble du réseau de transport auront été définitivement fixées par voie juridique.

Transfert de patrimoine à Pronovo AG

Le 3 janvier 2018, Swissgrid transfère par contrat de transfert de patrimoine les actifs nécessaires à l'activité de Pronovo AG et les engagements existants à cette date que Pronovo AG doit reprendre.

Liquidation de CESOC SA

Les actionnaires de CESOC SA ont décidé de liquider CESOC SA lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2018. La société sera dissoute en 2018 conformément aux prescriptions juridiques. CESOC SA n'employait aucun collaborateur.

Autrement, aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2017 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2017 ont été approuvés le 23 avril 2018 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice résultant du bilan comme suit:

CHF	2017	2016
Report de l'exercice précédent	268 085 749,24	204 215 678,38
Bénéfice de l'exercice	102 248 287,30	85 679 186,05
Bénéfice au bilan	370 334 036,54	289 894 864,43
Affectation à la réserve légale générale issue du bénéfice	–	–
Versement de dividendes	29 401 333,66	21 809 115,19
Report à nouveau	340 932 702,88	268 085 749,24
Total affectation	370 334 036,54	289 894 864,43

Les réserves légales de bénéfices et de capital dépassant 50% du capital-actions, il est renoncé à une affectation supplémentaire.

Compte tenu de la réévaluation 1 prévue à l'automne 2018 pour les éléments du réseau incorporés le 3 janvier 2018, suite à laquelle, sur la base du capital conditionnel (art. 3a des statuts), de nouvelles actions seront émises qui seront également assorties d'un droit de distribution de dividendes pour l'exercice 2017 conformément aux accords contractuels passés entre Swissgrid et les apporteurs, il convient de fixer la date de versement des dividendes après l'achèvement de la réévaluation 1. Le montant distribué par action sera déterminé par le nombre d'actions donnant droit à dividende, qui résulte après l'achèvement de la réévaluation 1.

Laufenburg, le 23 avril 2018

Pour le Conseil d'administration:
Adrian Bult, Président



Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale de Swissgrid SA, Laufenburg

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 52 à 64) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement



Comptabilisation correcte des investissements dans les immobilisations corporelles

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2017, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de CHF 173.4 millions. La variation des différences de couverture s'élève à CHF -171.1 millions.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles, l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle et les différences de couverture cumulées.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Activités visées par la LApEI).

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2017, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de CHF 948.2 millions. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 294.1 millions.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des comptes annuels à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» et à la note «3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement».

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.



Comptabilisation correcte des investissements dans les immobilisations corporelles

Élément clé de l'audit

Les immobilisations corporelles utilisées dans le cadre des activités opérationnelles et les projets en cours y relatifs représentent environ 68% (CHF 2 148.7 millions) de l'actif total.

Dans le cadre de la modernisation nécessaire du réseau de transport afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité, les investissements visant à optimiser, renforcer et développer le réseau revêtent une importance stratégique pour Swissgrid.

A cet égard, il existe notamment le risque que les coûts d'entretien et de réparation ne générant pas de plus-value soient comptabilisés à l'actif du bilan au lieu d'être comptabilisés dans le compte de résultat. S'agissant des installations en construction, il existe en outre le risque que les amortissements ne soient pas effectués à partir du moment où l'immobilisation corporelle est utilisée.

Pour plus d'informations concernant les immobilisations corporelles, voir l'annexe des comptes annuels à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Immobilisations corporelles) ainsi que à la note «14. Immobilisations corporelles».

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés concernant les immobilisations corporelles et vérification de leur efficacité (inclus les contrôles généraux des systèmes IT) au moyen de sondages;
- Evaluation de la possibilité de comptabiliser les nouveaux investissements dans la rubrique Installations en construction, au moyen de sondages, notamment réconciliation des montants comptabilisés avec les factures reçues et des propres prestations activées avec les documents détaillés correspondants;
- Examen critique du moment du transfert des projets achevés ou partiellement achevés de la rubrique Installations en construction vers les catégories d'immobilisation;
- Analyse de l'attribution des installations à la catégorie de placement correcte et réconciliation de la durée d'utilisation attribuée avec le manuel financier de Swissgrid.



Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.



Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Rolf Hauenstein
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Beatriz Vazquez
Expert-réviseur agréée

Bâle, 23 avril 2018

KPMG AG, Viaduktstrasse 42, Case Postale 3456, 4002 Bâle

KPMG SA est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre du réseau KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une personne morale suisse. Tous droits réservés.

